This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 06932622 5

263

NOS REVERS

PAR

LE GÉNÉRAL FAVÉ

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PARIS
LIBRAIRIE MILITAIRE DE J. DUMAINE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
30, Rue et Passage Dauphine, 30

1871

(Fave)
DUM

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

NOS REVERS

THE MILITARY SERVICE INSTITUTE
PRESENTED BY
NOT TO BE REMOVED FROM ROOMS.
OF THE UNITED STATES

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. DUMAINE, RUE CHRISTINE, 2.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

NOS

REVERS

PAR

Ildéphonse

LE GÉNÉRAL FAVÉ

PARIS
LIBRAIRIE MILITAIRE DE J. DUMAINE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
30, Rue et Passage Dauphine, 30

1871

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
560976
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1912 L

NOS REVERS

Au mois de juillet 1870, la France, remplie de confiance dans sa force militaire, a déclaré la guerre à la Prusse. Dès le début des opérations, nos revers dépassaient ceux des époques les plus néfastes de notre histoire.

En moins de deux mois, notre armée du Rhin organisée pour l'offensive et comprenant nos troupes les plus expérimentées et les plus valeureuses, se trouvait partie mise en déroute à Reischoffen, partie bloquée dans Metz, après de vains efforts pour opérer sa retraite.

Nos malheurs déjà irréparables ne s'arrêtent pas là : une nouvelle armée, réunie en grande hâte, marche au secours de la place investie. Tous les vœux, toutes les espérances l'accompagnent, quand, tout à coup, on apprend avec stupeur que, fait inouï dans l'histoire, cette armée s'est rendue tout entière; elle est emmenée prisonnière en Allemagne. Bientôt notre capitale est investie ; plusieurs de nos places

fortes sont assiégées ou prises ; nos chemins de fer, nos canaux, nos routes servent à répandre l'ennemi de tous côtés. Strasbourg succombe !... Metz se rend avec l'armée que le camp retranché protégeait. Malgré toutes ces douleurs, la France ne désespère pas du succès de la lutte. Un hiver des plus rigoureux n'arrête pas les envahisseurs, mais une troisième armée française, formée avec des troupes improvisées, s'est mise en campagne ; elle reprend Orléans, elle se fortifie sur la rive droite de la Loire, elle va s'avancer vers Paris ; mais alors l'ennemi l'attaque avec des forces considérables, il la sépare en deux parties : l'une, malgré ses luttes de chaque jour, ne peut éviter une déroute ; l'autre en est réduite à se réfugier sur un territoire neutre, où elle est désarmée. Enfin Paris, qui a organisé des troupes nombreuses, fait des efforts suprêmes pour percer les lignes d'investissement, mais il échoue dans toutes ses tentatives, et la famine l'oblige à capituler. Ainsi, en moins de huit mois, quatre armées françaises sont devenues prisonnières. Si nos premiers revers avaient enlevé l'espoir et l'énergie à notre pays, nos malheurs successifs seraient faciles à expliquer, mais la France a fait tous les efforts possibles pour se soustraire à la domination étrangère. Les gardes mobiles des départements se sont mises en marche ; des levées successives ont versé dans l'armée d'abord tous les anciens militaires, ensuite tous les citoyens en état de porter une arme. Nous étions entrés en campagne avec huit corps d'armée et notre 27e corps a été mis en voie de

formation. La population de Paris s'est imposé tous les sacrifices pour ne pas laisser entrer l'ennemi dans ses murs ; elle a supporté toutes les privations, tous les dangers avec une admirable énergie. Pourquoi tant de persévérance, tant de courage n'ont-ils pas abouti? Pourquoi nos forces n'ont-elles pu tenir tête à l'ennemi? Quelles sont les causes précises d'une série de désastres si inattendus? L'opinion vulgaire trouve une explication facile de nos défaites en les attribuant à la trahison ; l'opinion plus éclairée accuse l'incapacité de quelques hommes sans indiquer le moyen d'y remédier à l'avenir. Nos malheurs ont des causes plus complexes. L'armée prussienne se perfectionnait sans cesse depuis un demi-siècle sans attirer notre attention, aveuglés que nous étions par les succès passés de nos grandes guerres. Nos institutions, il est vrai, n'étaient pas stationnaires ; sur quelques points nos progrès étaient remarquables, mais l'organisation militaire de la Prusse avait acquis une telle puissance que l'équilibre des forces était rompu entre les deux nations. Nous rappellerons brièvement les changements que l'armée française a subis, nous esquisserons les innovations prussiennes ; puis, après un exposé des principales opérations de la dernière guerre, nous indiquerons quelques-unes des réformes nécessaires pour mettre la France en état de se défendre.

Lorsque nous aurons à apprécier les divers actes des gouvernements que nos révolutions, hélas ! trop nombreuses, ont successivement élevés ou renversés,

nous prendrons ces actes en eux-mêmes sans les rattacher ni aux personnes qui les décidaient, ni à la politique qui les inspirait. En agissant ainsi, nous nous proposons de placer la question vitale de notre organisation militaire en dehors des passions qu'engendre l'esprit de parti.

I.

L'ARMÉE FRANÇAISE DEPUIS LE PREMIER EMPIRE.

L'obligation imposée à tous les citoyens valides d'aller combattre l'ennemi fut une des causes de la supériorité que la France avait acquise sur les autres puissances continentales pendant les guerres de la Révolution. La loi de la conscription permettait au gouvernement d'appeler sous les drapeaux tous les jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans sans aucune exception, et l'empereur Napoléon Ier, en conservant toujours ceux qui restaient valides, constitua ces armées aguerries avec lesquelles il a remporté tant de victoires.

La conscription avait eu et sa nécessité et ses avantages, elle eut aussi des effets funestes ; employée sans mesure, elle amena l'épuisement de la nation en enlevant le cultivateur aux campagnes, l'ouvrier à l'industrie, l'homme de talent aux lettres, aux sciences et aux arts. Voilà pourquoi les Bourbons, à leur rentrée en France, furent accueillis par le cri : « A bas la conscription ! » Cette institution

fondamentale fut abolie de fait pendant deux ans; après l'évacuation de notre territoire par les troupes étrangères il fallut trouver le moyen de constituer les nôtres. On dut reconnaître que les engagements volontaires qui avaient donné les troupes nécessaires à l'ancienne monarchie n'étaient plus assez nombreux pour suffire à l'effectif que le Gouvernement devait avoir, et l'on organisa le recrutement.

Qnarante mille hommes de recrue durent être fournis chaque année par tous le jeunes gens ayant atteint l'âge de vingt ans; on les fit tirer au sort et ceux qui n'étaient pas désignés furent libérés définitivement du service par déclaration publique. La loi reconnut à chaque recrue le droit de se faire remplacer par tout homme ayant les qualités requises.

C'est ainsi que la France abandonna, même dans le cas ou la patrie serait en danger, le principe du service obligatoire pour tous les citoyens, et cela lorsque ses effets avaient amené les Puissances voisines à l'appliquer chez elles. Cette mesure regrettable nous a été nuisible; l'état des esprits la rendait peut-être inévitable à ce moment, car le ministre qui reconstitua notre armée était aussi courageux qu'éclairé. Il le prouvait en imposant des limites légales au pouvoir du roi, en l'astreignant à donner le grade de sous-lieutenant soit aux élèves des écoles militaires, soit aux sous-officiers. dans des proportions déterminées. L'ancienneté créa des droits à l'avancement pour les grades élevés et aucun officier, quelle que fût sa naissance, ne put franchir un grade sans

y avoir passé un certain temps. Grâce à ces dispositions notre armée, bien que très-réduite, eut une constitution solide.

Pendant les années qui suivirent, le nombre considérable d'officiers qu'il avait fallu mettre à la disponibilité rendit l'avancement très-lent. Néanmoins, tous supportèrent sans se plaindre la position qui leur était faite, heureux de suivre une carrière qu'ils plaçaient au-dessus de toutes les autres. L'ancienne noblesse, quoique revendiquant souvent quelques-uns de ses priviléges, témoignait aux officiers la considération qu'elle avait pour eux, et le clergé catholique, dont l'influence était grande, partageait les mêmes sentiments. Aussi, malgré les divergences d'opinion et les passions politiques de cette époque l'esprit militaire ne subit-il aucune atteinte fâcheuse. Pendant cette période, le corps d'état-major fut créé; l'artillerie, réorganisant son personnel, fonda la batterie, nouvelle unité tactique qui devait manœuvrer plus rapidement; elle remplaça son matériel ancien par un matériel plus mobile. Les opérations militaires ne furent pas dirigées avec moins de talent que les études d'organisation. La guerre d'Espagne en 1823, et l'expédition d'Alger en 1830, conduites avec prévoyance et exécutées avec énergie, firent honneur à nos armes.

Le Gouvernement de 1830, qui eut à prévoir une guerre continentale contre plusieurs puissances coalisées, reconnut l'insuffisance d'une armée qui ne pourrait dépasser 240,000 hommes. Il l'augmenta

de deux manières : par le contingent annuel, porté de quarante à quatre vingt mille hommes et par le temps de service du soldat qui fut porté de 6 à 7 ans. L'effectif de l'armée put s'élever à 500,000 hommes, et notre puissance militaire se trouva notablement accrue sans qu'on fut obligé de recourir au service obligatoire pour tous. La faculté du remplacement fut maintenue en termes exprès. Prévoyant le cas ou la France pourrait avoir à lutter contre une nouvelle coalition, une loi, qui réorganisa la garde nationale, déclara qu'elle pourrait avoir à fournir des corps détachés qui seraient employés à des services de guerre. Ces corps devaient être composés des hommes de 20 à 35 ans ; mais le Gouvernement n'eut pas à user de cette faculté. L'armée fut à plusieurs reprises augmentée quand la guerre paraissait menaçante, et diminuée quand la situation était devenue plus calme. Ces alternatives, qu'il était sans doute impossible d'éviter, furent préjudiciables à notre armée ; lorsqu'elle était sur le pied de guerre, elle enlevait aux travaux des champs un trop grand nombre de bras; elle imposait en outre des charges trop lourdes aux finances de l'état, la nation ne pouvait les supporter que temporairement. On faisait entrer sous les drapeaux des hommes de plusieurs contingents, qui étaient restés jusque-là dans leurs foyers et qu'on devait instruire le plus rapidement possible. Nos régiments se trouvaient donc exposés à entrer en campagne avec une partie de leurs soldats dénués d'instruction pratique et manquant encore plus d'esprit

militaire. C'était déjà un grave inconvénient, mais en outre il fallait faire passer au rang d'officiers un grand nombre de sous-officiers qui n'étaient pas tous en état de s'acquitter convenablement de leurs fonctions. La mise sur le pied de paix venait ensuite atteindre non-seulement des officiers qui demeuraien sans emploi dans leur régiment, mais encore tous ceux dont l'avancement était retardé par la diminution du nombre des compagnies ou des bataillons.

Le Gouvernement parlementaire, en donnant aux députés une influence plus grande près des ministres, amena de la part des officiers des habitudes de sollicitations, de démarches, de brigues, peu dignes d'une profession qui ne peut trouver son principal stimulant que dans le sentiment d'honneur.

La faculté du remplacement eut une influence non moins fâcheuse sur la composition des cadres ; non-seulement elle introduisait dans l'armée un grand nombre d'hommes qui allaient grossir les compagnies de discipline, mais le nombre des remplaçants diminuait d'autant celui des hommes servant pour leur compte, et, comme il augmentait rapidement, l'instruction et l'éducation des sous-officiers et celles même des officiers sortis des rangs s'affaiblissaient de plus en plus. Tous les simples soldats et même la plupart des hommes gradés s'empressaient de rentrer dans leurs foyers dès qu'un congé, même temporaire, leur était accordé, en renonçant à tout espoir d'avancement. Ils n'avaient plus rien de cet amour

pour leur profession qui avait animé les soldats de l'ancienne monarchie et plus récemment ceux de la République et de l'Empire. Un grand nombre d'officiers se décourageaient aussi. La considération et l'estime sont nécessaires à ceux qui se vouent à la carrière militaire, et elles décroissaient pour eux.

L'utilité des armées permanentes a été niée d'abord par les sectes socialistes qui prêchaient leur abolition; elle fut ensuite controversée par des économistes, par des philosophes, par des historiens, par des littérateurs et par des publicistes qui soutenaient que la guerre avait fait son temps. La guerre d'Algérie remédiait quelque peu à ces aberrations : on ne pouvait voir sans admiration nos soldats se dévouer obscurément à cette lutte persistante. Quelques-uns de nos officiers acquirent là une gloire aussi éclatante que méritée. A leur tête se place celui qui sut rendre nos colonnes expéditionnaires plus mobiles que les Arabes; mais à côté des actions honorables, brillantes, d'autres attestaient l'affaiblissement marqué du sentiment du devoir. La conduite de nos troupes pendant la révolution de 1848 manifesta la démoralisation de notre armée. On vit dans Paris des soldats se laissant enlever leurs fusils par des émeutiers sans armes. Des hommes appartenant à un corps poursuivi par la haine populaire furent massacrés devant nos troupes dont ils ne reçurent aucun secours. Ces faiblesses ne doivent pas être imputées à tous, ni faire oublier les services que la monarchie de 1830 a rendus à notre pays.

L'avénement du second Empire réveilla les plus

brillants souvenirs de notre gloire militaire. Dans les tranchées de Sébastopol nos soldats déployèrent l'industrie qui sait tirer parti même d'un sol dénudé; la résignation qui fait supporter les privations comme les intempéries; la patience qui sait attendre sans se plaindre la fin d'un siége dont les progrès sont lents; le sang-froid qui devant l'ennemi sait utiliser l'arme de précision; l'intrépidité qui s'élance la bayonnette en avant sans jamais compter avec le danger; dans toutes les rencontres notre supériorité fut constatée, non-seulement sur l'armée russe que nous combattions, mais sur l'armée anglaise qui rivalisait avec nous de courage et de constance sans pouvoir égaler l'ardeur, l'habileté de nos troupes. Quand nous aurons à signaler les conséquences fatales de notre présomption, il ne faudra pas oublier que les vainqueurs de Sébastopol sont excusables d'avoir eu trop de confiance dans notre puissance militaire. Pendant cette entreprise lointaine, le Gouvernement avait pris la précaution d'envoyer soit comme renforts, soit comme troupes de remplacement, des soldats très-exercés. Les régiments restés en France étaient devenus en quelque sorte les dépôts des bataillons placés devant l'ennemi. Les troupes demeurées sur notre territoire n'étaient donc pas tout à fait les égales de celles qui combattaient au loin.

C'est à cette époque que la faculté de s'exonérer à prix d'argent fut donnée à tous les jeunes gens du contingent. L'Etat devait employer les sommes ainsi perçues à corriger les défauts du remplacement; au

moyen de divers avantages, il voulut encourager les militaires sous les drapeaux à prolonger leur service. On désirait fortifier ainsi tous nos régiments en leur conservant un grand nombre de soldats exercés ; mais cette institution fut plus tard, et non sans motif, abandonnée complétement. Jusqu'alors une partie de chaque contingent demeurait dans ses foyers sans rien apprendre du métier des armes. On appela toutes ces réserves, pendant quelques mois, et elles reçurent un rudiment d'instruction. La mesure avait quelque avantage, mais on lui attribuait trop d'importance quand on projetait de les envoyer de suite aux bataillons de guerre.

Au point de vue de son armement l'armée n'était pas restée inactive : c'est en France qu'avaient été élaborées sous le gouvernement précédent les recherches qui ont produit un accroissement inattendu dans la portée et dans la justesse des fusils et des canons. Les fusils rayés avaient été distribués à tous nos soldats, et notre artillerie allait être la première à conduire des canons rayés sur le champ de bataille. Ces heureuses innovations contribuèrent à nos succès pendant la guerre d'Italie, en 1859.

L'expédition de Chine, conduite avec résolution, donna les résultats qu'on avait eus en vue. Si celle du Mexique se termina d'une façon navrante, il ne faut pas oublier cependant que nos troupes, bien que peu nombreuses, parcoururent dans tous les sens des contrées immenses sans jamais rencontrer de résistances qui fussent capables de les arrêter.

Les agitations politiques se réveillaient, les violences de la presse, les passions exaltées par les réunions publiques portèrent un peu plus tard une sérieuse atteinte à la discipline. Non-seulement le soldat devint moins soumis, mais on put entendre, à tous les degrés de la hiérarchie des critiques acerbes, des plaintes amères contre les hommes qui commandaient. Il faut avouer que beaucoup de nos officiers avaient perdu le goût de toute étude relative à leur profession, surtout depuis qu'on leur avait interdit de publier aucun travail sur quelque sujet que ce fût sans y avoir été autorisés par une décision ministérielle. Ils savaient que l'autorisation dépendait d'autorités peu désireuses d'engager leur responsabilité. Notre littérature et nos revues militaires ne trouvaient que difficilement des écrivains, elles tombèrent en décadence.

La puissance de la France, loin de s'affaiblir, s'était accrue sous le second Empire : notre armée possédait un grand nombre de soldats aguerris, et le contingent annuel de 100.000 hommes s'était parfois élevé jusqu'à 120.000 et même à 140.000 ; il donnait un total d'hommes disponibles plus considérable que sous les Gouvernements précédents. Malgré cet accroissement de ressources, notre armée n'était pas préparée pour une guerre immédiate ; les effectifs des régiments n'auraient pas pu être maintenus au complet sans préjudice pour le travail et pour la prospérité du pays; en-

suite à ce que les services accessoires du train, des vivres, des ambulances, des parcs, auraient dépassé les ressources du Trésor. Il existe pourtant des préparatifs d'une autre sorte qui auraient échappé, à ces objections, et qui ne furent pas exécutés. Une armée se compose de corps d'armée, chaque corps d'armée de divisions, chaque division de brigades, et lorsque cette organisation est faite pendant la paix, chaque officier général se trouve pourvu à l'avance de son commandement, au grand avantage de tous; or, cette organisation peut, comme on le verra, devenir permanente sans exiger l'augmentation des dépenses.

En 1866, la Prusse, ayant pour seule alliée l'Italie, et combattant contre l'Autriche unie à tous les États de l'Allemagne, remporta des victoires si promptes et si décisives que la France se trouva hors d'état d'arrêter ses conquêtes et d'empêcher l'établissement de sa domination sur l'Allemagne. Notre frontière était découverte et notre sécurité compromise, car les territoires allemands de la rive gauche du Rhin favorisaient singulièrement l'offensive que la Prusse pouvait prendre. L'infanterie prussienne avait fait usage d'un fusil se chargeant par la culasse qui avait incontestablement contribué à ses victoires. La prévoyance voulait donc qu'on ne restât pas dans l'infériorité sous ce rapport; fort heureusement, le Chef de l'État avait stimulé l'étude de cette question, et des modèles différents se préparaient pour des essais définitifs au moment même où, sous l'impression des

derniers événements, toutes les voix demandèrent un changement immédiat ; alors le fusil chassepot fut adopté. Il était de tous points supérieur au fusil prussien ; mais quelque hâte qu'on dût mettre à sa fabrication, un temps assez long devait s'écouler avant qu'on pût en posséder un nombre suffisant pour armer nos soldats, dans l'éventualité d'une guerre qui engagerait toutes nos forces.

En 1866, la Prusse avait pu mettre sur pied près de 700.000 hommes ; depuis, elle avait constitué la confédération de l'Allemagne du nord, ce qui augmentait ses forces dans la proportion de 13 à 9 et même de 17 à 9, si l'on ajoute les troupes de l'Allemagne du Sud. Notre Gouvernement reconnut l'insuffisance des effectifs que les lois antérieures sur les contingents annuels pouvaient lui procurer. Il n'hésita pas à dire hautement que la France ne serait pas en sûreté tant qu'elle n'aurait pas 1.200.000 hommes disponibles. Pour atteindre graduellement ce chiffre, la loi du 1er février 1868 maintint à 100.000 hommes le contingent annuel ; mais la durée du service, réduite à 5 ans pendant la paix, fut prolongée jusqu'à 9 ans pour le temps de la guerre.

Après cinq années passées dans les corps, les soldats durent passer dans la réserve pour être assujettis pendant quatre ans à rentrer au service, si la guerre l'exigeait ; ils étaient libres de se marier pendant les trois dernières années. L'obligation de servir, portée ainsi de sept à neuf ans, augmentait le nombre des soldats ; mais cet avantage était com-

pensé par la diminution du temps de présence sous les drapeaux et par la difficulté plus grande de former et de conserver un bon cadre de sous-officiers. Cette loi enlevait aux recrues le droit de s'exonérer, elle leur rendait la faculté du remplacement.

L'effectif total des soldats disponibles était loin encore d'atteindre 1,200,000 hommes ; on y parvint par la création de la garde nationale mobile qui devait compter un grand nombre de bataillons composés de tous les jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, non compris dans le contingent, de la plupart de ceux qui étaient exemptés et de tous ceux qui s'étaient fait remplacer. Les gardes mobiles devaient être soumis à des exercices individuels et à des réunions qui ne pouvaient jamais se répéter plus de quinze fois par année ni exiger un déplacement de plus d'une journée de marche. Cette disposition était tout à fait insuffisante ; il était évident que l'instruction la plus élémentaire manquerait à ces jeunes gens. Ils devaient être formés, dans chaque département, en compagnies, en bataillons et en batteries. Leurs officiers et leurs sous-officiers, bien que nommés par le Gouvernement ne présentaient pas encore, du moins pour la plupart, assez de garanties d'expérience et d'instruction technique pour obtenir la confiance de leurs soldats improvisés. Du reste, l'organisation des gardes mobiles n'avait été réalisée que partiellement, lorsque la mort frappa celui qui était le promoteur de cette création. Après lui, on sembla ne plus y attacher d'importance ; on la laissa inachevée, tellement

que les gardes mobiles n'étaient pas même constituées quand nos premiers revers obligèrent le pays à développer toutes ses ressources.

Le Gouvernement français avait pris néanmoins des mesures pour obtenir une mobilisation plus rapide de l'armée. Lorsqu'on doit entrer en campagne, il ne suffit pas de réunir des troupes d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie; il faut y ajouter le train des parcs, les divers services d'administration et le service de santé. Des raisons impérieuses d'économie ne permettent jamais d'entretenir tous les chevaux qui deviennent nécessaires; mais, comme une difficulté relative au Luxembourg était venue motiver des achats de chevaux, on avait pris le parti de confier ceux qui étaient en excédant aux cultivateurs, en les autorisant à s'en servir, à la charge toutefois de les nourrir et de les restituer à la première réquisition. On avait aussi préparé les ordres presque innombrables concernant le personnel et le matériel. On crut alors avoir assez fait pour être en mesure, le cas échéant, de prendre contre la Prusse l'initiative de l'attaque. Pour n'omettre aucun des motifs qui ont pu décider à la guerre, il faut ajouter la supériorité du fusil Chassepot sur le fusil Dreysse et l'invention de notre canon à balles appelé aussi mitrailleuse. On comptait beaucoup sur cet engin pour porter la destruction dans les rangs ennemis. Ces nouvelles bouches à feu lancent une à une des balles de plomb plus lourdes que celles du fusil et qui atteignent des portées plus grandes. La pièce et son affût

éprouvent, à chaque coup, des vibrations, mais sans subir de recul, de sorte que le pointage ne se dérange pas par l'effet du tir. Il en résulte que la rapidité des coups peut devenir beaucoup plus grande qu'avec tout autre canon. Ce n'était donc pas sans motifs que l'on attachait une grande importance à cette artillerie, très-meurtrière quant elle atteint des troupes, mais impuissante devant des obstacles résistants. Malheureusement nos mitrailleuses n'avaient pas été soumises, avant leur adoption, à des épreuves assez impartiales et assez sévères. D'autre part, le secret qu'on avait gardé avait empêché nos officiers généraux de connaître les effets qu'on pouvait en obtenir, et de se rendre compte des circonstances et des positions favorables ou défavorables à leur emploi.

Parmi les raisons qui ont pu décider le Gouvernement français à faire la guerre de 1870, il faut encore mentionner le désir de ne pas laisser à la Prusse le temps d'achever la constitution militaire de la Confédération de l'Allemagne du Nord et des Etats de l'Allemagne du Sud, constitution qui ne devait être complète qu'en 1872.

A l'époque de la discussion de la loi de 1868, le Gouvernement français avait démontré la nécessité de pouvoir mettre sur pied une armée active de 500,000 hommes, et pourtant il n'a pas eu plus de 240,000 hommes à l'armée du Rhin.

Cette énorme différence vient de ce qu'une mobilisation prompte de 500,000 soldats formés en corps d'armée aurait exigé des effectifs si considérables

pendant la paix que les dépenses de nos budgets auraient été beaucoup accrues.

En renonçant au service obligatoire pour tous les citoyens, la France a abandonné le principe qui avait fait sa force.

Nous verrons plus loin que, n'étant pas formées en corps d'armée permanents, nos troupes n'ont pu être mobilisées aussi promptement que celles de l'ennemi;

Et qu'en se bornant à exécuter comme par le passé les manœuvres fixées par les règlements, l'armée n'a pas assez répandu dans ses rangs l'instruction applicable aux opérations de la guerre.

II

L'ARMÉE PRUSSIENNE DEPUIS LES GUERRES DE L'EMPIRE.

Lorsque la Prusse jeta les bases des institutions qui lui ont acquis la suprématie sur toutes les puissances de l'Europe, elle était vaincue et humiliée. Le territoire qui lui restait ne contenait plus que cinq millions d'âmes, et il était en grande partie occupé par nos troupes. Nous lui avions imposé la condition, par le traité de Tilsitt, de ne pas dépasser 42,000 hommes pour tout l'effectif de son armée. Mais le patriotisme trouva le moyen de tourner à son avantage tant de motifs de découragement. Le service militaire devint obligatoire pour tous les ci-

toyens et les anciens cadres furent employés à former rapidement des soldats qui étaient remplacés par d'autres, après quelques mois de présence sous les drapeaux. Ce système réussit au delà de ce qu'on pouvait espérer : car après notre désastre de la campagne de Russie il permit à la Prusse d'organiser immédiatement une armée de 130,000 hommes exercés. Bientôt après, une levée générale porta cet effectif a plus de 300,000 combattants, qui tous étaient remplis d'ardeur et qui rendirent à la coalition d'assez grands services pour que la Prusse obtînt, par les traités de 1814 et de 1815, que sa population fût portée à 11 millions d'âmes. Malgré cet accroissement de puissance et le changement survenu dans l'état de l'Europe, la Prusse conserva le principe du service militaire obligatoire, pendant la guerre, pour tous les citoyens valides. Elle en régularisa l'application dans le temps même où nous l'abandonnions entièrement. La Prusse a pris dès lors pour règle d'appeler, en temps de guerre, toute la population valide sous les drapeaux ; son armée permanente devint l'école militaire de la nation tout entière. Dans les premiers temps on crut devoir faire passer dans ses rangs le plus grand nombre possible de jeunes gens ; bientôt l'expérience fit reconnaitre que, pour la bonne instruction des troupes, la durée du temps de service ne devait pas descendre au-dessous de *trois ans ;* mais avec ces trois ans de service, l'effectif à entretenir devenait trop considérable, et, pour ne pas accroître les dépenses au-delà des ressources d'un bud-

get restreint, on dut renoncer à faire passer tous les jeunes gens sous les drapeaux. Depuis 1820 jusqu'à 1859, le contingent resta fixé à 40,000 hommes, et l'armée, sur le pied de paix, ne dépassa pas 120,000 hommes. Elle pouvait atteindre 200,000 hommes au plus en rappelant dans les corps les deux classes composées des hommes de 23 et de 24 ans, qui avaient fini depuis peu leurs trois années de services. Or, ce n'est pas avec un si faible effectif de guerre que la Prusse aurait pu se maintenir au rang des grandes puissances. Mais elle était parvenue, par l'habile organisation de sa landwehr, à renforcer beaucoup l'armée avec très-peu de dépenses.

La landwehr. — La force active de la landwehr se composait, pendant la période dont nous parlons, de tous les hommes de 25 à 32 ans qui avaient passé trois ans sous les drapeaux. Elle avait un second ban formé de tous les hommes de 33 à 39 ans, qui remplissaient les mêmes conditions. Nous devons ajouter que tous les hommes qui n'étaient pas entrés dans l'armée avaient été quelque peu exercés, et devaient recevoir une instruction plus complète, dès que la guerre commençait, pour être en état d'aller remplacer les hommes manquants et de maintenir toujours à leur complet les bataillons placés devant l'ennemi.

Pendant la paix, les hommes du premier ban de la landwerh prenaient part, à tour de rôle, aux deux manœuvres annuelles, qui duraient l'une trois semaines, l'autre huit jours.

Tous ces soins n'auraient pas abouti à un résultat profitable, si la landwehr n'avait pas eu des cadres instruits et permanents ; mais la force militaire de cette troupe était si bien reconnue que toute armée active devait comprendre autant de bataillons de landwehr que de bataillons de ligne.

Chaque division avait d'abord été composée d'une brigade de ligne et d'une brigade de landwehr ; mais plus tard on préféra former chaque brigade d'un régiment de ligne et d'un régiment de landwehr.

La landwer du second ban, comprenant tous les hommes de 33 à 39 ans qui avaient passé par l'armée, était formée en bataillons qui avaient aussi des cadres d'officiers et de sous-officiers; mais aucun d'eux n'était soldé pendant la paix. Ce deuxième ban devait servir, pendant la guerre, soit à fournir soit à renforcer les garnisons des places fortes, soit à défendre le territoire. Il pouvait aussi être appelé, mais seulement en cas d'insuffisance du premier ban, à compléter l'armée active.

Le landsturm. — Le landsturm comprenait tous les hommes de 40 à 49 ans et tous les jeunes gens de 17 à 20 ans qui n'étaient pas incorporés dans l'armée. Il était constitué en compagnies bourgeoises et en compagnies rurales. Il contribuait à l'accroissement de la puissance nationale, quoique son organisation ne présentât pas assez de consistance pour qu'il dût jamais entrer en ligne à côté de l'armée régulière.

Formation des corps d'armée permanents. — L'em-

pereur Napoléon Ier avait formé pour la guerre des corps d'armée de vingt à trente mille hommes, pourvus de tout, et ces petites armées, pouvant à volonté se réunir ou se séparer, lui avaient permis d'imprimer une direction unique à des masses d'hommes très considérables. Les Prussiens eurent l'idée de constituer toutes leurs forces en corps d'armée pendant la paix comme elles devaient l'être à la guerre ; ils exécutèrent cette innovation en 1820. Ils se proposaient d'obtenir par là les résultats suivants : mettre les diverses armes qui doivent combattre ensemble en relation constante l'une avec l'autre, placer à l'avance toutes les troupes sous les ordres des généraux qui les commanderont devant l'ennemi ; faire passer l'armée rapidement du pied de paix au pied de guerre.

Ainsi, depuis 1820, les brigades, les divisions, les corps d'armées sont toujours formés. Il suffit, pour être prêt à entrer en campagne, de compléter les régiments de l'armée permanente au moyen des hommes de réserve, puis de convoquer la landwehr et tous les éléments des services accessoires.

Afin de faciliter cette formation, les troupes ont été placées, du moins pour la plupart, dans des garnisons fixes et le territoire a été partagé en huit circonscriptions dont chacune fournit au corps d'armée qui y réside tous les hommes qui le composent.

Chaque corps d'armée comprend deux divisions ; la division trois brigades, dont deux d'infanterie et une de cavalerie. La brigade se composait de deux

régiments, l'un de ligne et l'autre de landwehr du premier ban, jusqu'au changement dont nous parlerons bientôt.

Un régiment de ligne se recrute toujours dans la circonscription de sa résidence, qui lui fournit aussi ses soldats de réserve. Le chef de bataillon de la landwehr, qui en tient la liste ainsi que celle de ses soldats, fait parvenir à bref délai tous les ordres de mobilisation, et les hommes ont très peu de chemin à faire pour rejoindre leurs corps. Le bataillon de landwehr est réuni très-rapidement, grâce aux précautions prises pour faciliter l'armement, l'habillement et l'équipement. Les magasins sont placés au centre du district, à la résidence du chef de bataillon, et celui-ci fait transporter les effets aux lieux de réunion des compagnies.

Cavalerie. — La cavalerie a la même organisation que l'infanterie. Elle entretient pendant la paix presqu'autant de chevaux que pendant la guerre, et l'État fait les dépenses nécessaires pour lui en procurer de bons, en les achetant jeunes et en les conservant pendant un an ou deux dans les dépôts.

Le district qui fournit un bataillon fournit aussi un escadron de landwehr.

Les communes entretiennent les chevaux qui sont tenus toujours prêts. Un officier, un maréchal des logis chef, trois brigadiers et un trompette forment un cadre permanent et soldé pour chaque escadron. Les trois districts d'une brigade donnent aussi trois

escadrons ou un régiment de cavalerie de landwehr, qui forment brigade avec le régiment de cavalerie de ligne, dont le recrutement s'opère dans la même circonscription.

Mais l'infanterie et la cavalerie ne fournissent que le gros des troupes ; elles ne suffisent pas pour constituer un corps d'armée; il faut en outre, avons-nous dit, des troupes d'artillerie et du génie, des charrois pour les munitions et les outils, pour le service des vivres et des fourrages, pour le service de santé et des ambulances, pour ceux de la solde, de la poste, de la télégraphie et des chemins de fer.

Artillerie. — L'artillerie est organisée en autant de brigades qu'il y a de corps d'armée. Chaque brigade comprend un régiment d'artillerie de campagne et un régiment d'artillerie de place. Le premier compte seize batteries qui conduisent et servent les quatre-vingt-seize bouches à feu du corps d'armée. Chaque batterie ne possède qu'un petit nombre de voitures de munitions, mais le parc d'artillerie du corps d'armée comprend deux cent-vingt-cinq voitures conduites par le train sous les ordres d'officiers et de sous-officiers d'artillerie. Elles sont partagées en neuf détachements ou colonnes de munitions de vingt-cinq voitures. Le personnel de l'artillerie se complète, pour la mise sur le pied de guerre, au moyen d'hommes tirés de la landwehr.

Génie. — Chaque corps d'armée possède un ba-

taillon de pionniers, formé de quatre compagnies dont une de mineurs, deux de sapeurs et une de pontonniers. Ces troupes se recrutent dans la province affectée au corps d'armée parmi les terrassiers et les ouvriers, sans condition de taille. Toutes les voitures du génie, y compris celles de l'équipage de pont, sont conduites par le train.

Train. — Chaque corps d'armée possède un bataillon du train à deux compagnies. L'effectif en est très-faible en temps de paix, mais il grossit beaucoup au moment de la guerre.

Le train est chargé de conduire le parc de l'artillerie, celui du génie, toutes les voitures des vivres, des hôpitaux, de la poste, celles des bagages et munitions pour l'infanterie, la cavalerie et le génie. Il fournit ensuite des ordonnances aux officiers de cavalerie, aux aides de camp, aux médecins, aux employés militaires, etc....

Le train d'un corps d'armée, tous les services compris, s'élève, en temps de guerre à plus de 3,000 hommes et à plus de 4,000 chevaux.

Les chevaux sont fournis par les communes, soit à titre de contribution, soit moyennant un prix fixé. Ils sont marqués à l'avance dans les écuries des particuliers, après avoir été reconnus aptes au service de guerre, et, comme les harnais et le matériel sont tenus prêts dans des magasins peu éloignés, le train est mobilisé à peu près aussi vite que les troupes d'infanterie et de cavalerie.

La mobilisation de l'armée prussienne exigea quatre-vingt-huit-mille chevaux de supplément en 1866. Ils furent levés au moyen des rôles qui contenaient l'indication de tous les chevaux à mettre en réquisition.

Au moment prescrit, tous les chevaux d'un même cercle figurant sur la liste sont réunis dans un lieu désigné et soumis à l'examen d'un officier de cavalerie ou d'artillerie aidé d'un vétérinaire. Les chevaux remplissant les conditions voulues sont taxés par un des trois membres composant la commission civile d'expertise.

Services administratifs. — Un intendant dirige les services des vivres, du fourrage et de la solde du corps d'armée. Il est secondé par deux sous-intendants attachés chacun à l'une des divisions.

Service de santé. — Les médecins militaires ne sont pas en nombre plus grand qu'il n'est nécessaire pour soigner les malades de l'effectif de paix ; mais, au moment de la guerre, leur nombre est augmenté autant qu'il le faut, au moyen de médecins civils déjà compris dans la réserve et dans les deux bans de la landwehr.

Le médecin principal, qui est chef du service de santé du corps d'armée, tient la liste de tous les médecins de la province dont il peut disposer, et aussi la liste des pharmaciens et des aides hospitaliers. On pourvoit ainsi aux besoins de la guerre sans aucune dépense pendant la paix, en faisant appel aux spécia-

lités des carrières civiles. Dans chaque contingent, 26 hommes par corps d'armée sont employésdans les hôpitaux et deviennent infirmiers. Ils sont envoyés dans la réserve au bout d'un an, etils sont ensuite soumis à toute réquisition pour le service d'infirmiers. Une compagnie de brancardiers est, au moment de la guerre, incorporée dans chacun des bataillons du train. Les ambulances volantes données aux divisions remettent leurs blessés, après les premiers soins, aux ambulances du corps d'armée.

Dépôts.—Lorsque les corps d'armée sont mobilisés, ils ne comprennent pas tous les hommes qui appartiennent de droit à la réserve et à la landwehr, en sorte qu'il est facile de former des troupes de dépôt déjà instruites qui sont destinées à compléter, au fur et à mesure des besoins, l'armée qui est en campagne.

Remarques sur l'ensemble des innovations précédentes.

Pour faire entrer dans le domaine des faits les innovations qui viennent d'être esquissées et qui, dans leur ensemble, constituent une transformation complète de son ancien système militaire, la Prusse a dû modifier profondément les mœurs de ses citoyens et de ses soldats; discipline, instruction, manœuvres, avancement, tout a été remanié et adapté au mécanisme d'une armée qui est devenue, suivant l'expression admise, l'âme de la nation. Une monarchie re-

gardée comme absolue n'a pas craint d'armer sa population tout entière.

Extension donnée à l'armée permanente en 1860. — Grâce aux mesures que nous avons indiquées, la Prusse avait obtenu une armée peu nombreuse pendant la paix, mais d'un développement et d'une mobilisation faciles pour la guerre. Néanmoins, cette organisation présentait des inconvénients qui frappaient tous les yenx. L'étranger regardait l'armée de guerre, mélange de soldats trop jeunes et de citoyens enlevés à leurs occupations paisibles, comme tout à fait incapable de tenir tête à des armées régulières. Les régiments d'infanterie de landwehr ne pourraient pas, pensait-on, lutter d'égal à égal avec l'ennemi.

La réunion, dans chaque brigade, de deux troupes aussi différentes semblait faite pour diminuer la confiance de la plus forte sans augmenter celle de la plus faible. L'inconvénient paraissait encore plus grand pour une brigade de cavalerie ; car les cavaliers de la landwehr ne pouvaient pas avoir conservé tous une habitude suffisante de l'équitation ; ils montaient des chevaux avec lesquels ils n'étaient nullement familiarisés et qui n'étaient pas rompus aux manœuvres. Ausssi, pour les militaires qui n'avaient pas vu la cavalerie de la landwehr prussienne, était-il impossible d'admettre qu'on pût la faire entrer en campagne sans l'exercer pendant plusieurs mois et sans retar-

der d'autant la mobilisation du corps dont elle était partie intégrante.

Le gouvernement prussien avait eu l'occasion de reconnaître ce côté faible en 1850, quand il avait reculé devant une guerre avec l'Autriche dont l'armée aguerrie par des luttes intestines se trouvait prête à combattre. Le roi actuel entreprit d'augmenter le nombre des troupes permanentes, afin qu'il fût possible de former les neuf corps d'armée saus y faire entrer les régiments de la landwehr. Il devait atteindre ce but en augmentant le contingent annuel et en astreignant le soldat à passer un temps plus long dans la réserve. Le nombre des régiments d'infanterie et de cavalerie devait nécessairement être doublé, et cela ne pouvait pas être fait sans augmenter la dépense, mais outre que l'armée deviendrait meilleure, la force militaire de la nation serait notablement accrue après qu'un nombre de citoyens beaucoup plus grand aurait passé sous les drapeaux. L'égalité serait d'ailleurs mieux observée lorsque le contingent comprendrait à peu près tous les jeunes gens sans motifs d'exemption. Les dépenses qui en devaient résulter ne paraissaient pas faire obstacle à cette amélioration parce que les recettes du Trésor, ainsi que le chiffre de la population, avaient beaucoup augmenté depuis l'époque où le contingent avait été fixé à 40,000 hommes. Nous reproduisons ici les principaux articles du projet de loi présenté par le gouvernement, parce

qu'ils font ressortir, mieux que tous les commentaires, les causes de la force militaire de la Prusse.

1° Tout Prussien est soldat de 17 à 49 ans.

2° Les forces nationales comprennent l'armée, la marine, le landstumr.

3° L'armée se divise en armée permanente et en landwehr.

4° L'armée permanente est toujours prête à servir activement.

5° Le service militaire commence au 1er janvier de l'année dans laquelle on atteint l'âge de 20 ans. La durée du service est de 8 ans dont 3 sous les drapeaux, pour l'infanterie, l'artillerie, le génie, 4 pour la cavalerie, 6 mois seulement pour le train. Le reste du temps est passé dans la réserve.

6° La landwehr ne sert qu'à la défense du sol national. Elle ne se réunit que par ordre du roi.

7° Le service de la landwehr s'arrête à 39 ans. On n'appelle aux exercices de la landwehr que les quatre premières classes ; les exercices ont lieu chaque année pendant huit jours.

8° Les hommes de la réserve et de la landwehr ont le droit de s'établir sur n'importe quel point du royaume.

9° En cas de guerre, le temps de service sous les drapeaux peut être prolongé.

10° Le landsturm ne se réunit qu'en cas d'invasion.

On voit que le gouvernement accroissait les cadres et le nombre des troupes de l'armée active, d'où il excluait la landwehr.

Ce projet exigeait le concours des Chambres. Il fut présenté en 1860 d'abord à la Chambre des seigneurs qui l'adopta, puis à la Chambre des députés. Mais cette assemblée entreprit d'y faire des modifications considérables qui portaient le service du contingent à six ans, à la condition de restreindre le temps de présence sous les armes à deux ans pour toute l'interie.

La Chambre tenait aussi à conserver les deux bans de la landwehr.

Le roi retira le projet, sans renoncer à son exécution, car il appliqua immédiatement les mesures qui lui paraissaient rentrer dans ses prérogatives.

Le contingent, qui était de 40,000 hommes, fut porté à 62,000, et le nombre des bataillons de ligne fut doublé. La population, qui, de 11 millions s'était élevée presqu'à 19 millions, pouvait fournir le contingent demandé. La création de nouveaux régiments ne dépassait pas non plus les droits du pouvoir exécutif, mais il en était autrement pour l'accroissement des dépenses.

En 1863 le roi présenta la transformation comme un fait accompli, mais les députés refusèrent le crédit.

En 1862, le gouvernement présenta son projet, modifié dans le sens d'une conciliation. Il ne demandait plus que sept ans de service au lieu de huit dans l'armée permanente, avec trois ans sous les drapeaux, et il rétablissait les deux bans de la landwehr.

La Chambre des députés refusa néanmoins de

voter aussi bien les crédits demandés que les fonds déjà dépensés.

Après les événements de la guerre de 1866, qui firent triompher l'ambition jusque-là dissimulée du gouvernement, il ne rencontra plus d'opposition pour l'adoption de ses réformes et pour la légalisation de ses dépenses.

C'est ainsi qu'en 1866 la Prusse a pu envahir inopinément les territoires de ses confédérés avec des armées régulières qui comptaient 363,000 combattants. La landwehr mise sur pied et en partie mobilisée comptait 230,000 hommes; cette nation de 19 millions d'âmes réussit à armer 666,000 hommes en y compreuant les troupes de dépôt, qui furent équipées et pourvues de tout. Rien d'essentiel n'a manqué aux services des armées actives, et ce développement inattendu de puissance militaire a été obtenu sans que les dépenses du budget de la guerre eussent jamais dépassé pendant la paix 165 millions de francs, chiffre qu'elles avaient atteint seulement dans les dernières années. Ce budget avait suffi non-seulement pour entretenir l'effectif de paix, mais pour remplir les magasins de tous les objets nécessaires à la mobilisation.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans la guerre de 1866, c'est l'avantage obtenu dans presque toutes les rencontres par des soldats qui n'avaient pas passé plus de trois ans sous les drapeaux, et qui ne connaissaient que des manœuvres exécutées pendant la paix. Ce fait vint à l'encontre de l'expérience acquise

dans toutes les guerres antérieures qui semblaient avoir établi que les armées, pour être redoutables, devaient contenir des soldats habitués aux fatigues de la guerre, ne connaissant plus d'autre famille que le régiment et d'autre attachement que l'amour du drapeau. Nos armées de l'Empire, celles de l'Angleterre et de la Russie avaient mis, à ce qu'il semblait, cette vérité hors de toute contestation, et voici qu'une armée composée d'hommes qui n'avaient, pour ainsi dire jamais quitté leurs foyers et qui n'avaient jamais bravé aucun danger, effectue des conquêtes aussi rapides qu'étendues!

On ne saurait nier la supériorité que des troupes aguerries doivent prendre sur celles qui ne le sont pas, quand toutes choses sont d'ailleurs égales; mais les résultats de la guerre de 1866 font ressortir la part due aux progrès d'organisation, de manœuvres et d'armement. Or, le principe de tous ces progrès est dans le travail intellectuel : c'est lui qui s'applique à toutes les parties de l'art, qui trace les plans de campagne et qui dirige les mouvements des troupes. Comment l'armée prussienne a-t-elle acquis la supériorité sous ce rapport, voilà ce qu'il importe maintenant d'examiner.

Nomination, instruction et avancement des Officiers. — Le roi ne confère jamais le grade de sous-lieutenant sans que le candidat ait rempli deux conditions : 1° celle d'avoir obtenu, à la suite d'un

examen, un certificat délivré par la commission des études militaires ; 2° celle d'avoir été accepté, à la suite d'un vote, par la majorité des officiers du régiment.

Le candidat a puisé l'instruction générale dans les établissements ordinaires, avant d'entrer dans un régiment comme volontaire. Il peut, au bout de six mois, être nommé enseigne porte-épée, et, au bout d'un an, être envoyé dans une école militaire, pour y apprendre les éléments des mathémathiques, de la fortification, du dessin des cartes, et pour y continuer l'étude de la langue française. Cet enseignement ne dure que neuf mois, car on a pour principe que l'instruction théorique ne doit pas entraver l'enseignement pratique des grandes manœuvres. Les candidats ainsi préparés vont se présenter à Berlin devant un jury délégué par la commission supérieure, et c'est ce jury qui leur accorde, s'il y a lieu, le brevet de capacité nécessaire pour devenir officiers.

Les élèves des Universités qui ont obtenu un diplôme analogue à celui de bachelier peuvent, après un an de service au régiment, se présenter directement devant le jury. Il en est de même de l'Ecole des cadets, école moitié civile, moitié militaire, qui reçoit des fils d'officiers. Le mode de recrutement des officiers exige des candidats une bonne éducation plutôt qu'une instruction approfondie.

Pour mettre à l'entrée de la carrière une garantie de justice et d'impartialité, le pouvoir royal a renoncé de fait à tout acte de nomination arbitraire,

et il s'abstient d'accorder des faveurs personnelles. Il se borne à sanctionner l'exécution des règlements qui suffisent à assurer un bon recrutement à tous les cadres. Ce pouvoir montre la même abnégation en ce qui concerne l'avancement des officiers ; l'ancienneté en est la règle jusqu'au grade de major inclusivement ; il se fait sur le régiment pour le grade de lieutenant, et sur toute l'armée pour les autres grades. Au-delà du grade de major, tous les grades sont, en droit, au choix du souverain ; mais, en fait, l'ancienneté décide presque toujours, et si la prérogative royale s'exerce, c'est uniquement en faveur des officiers qui ont acquis une instruction exceptionnelle pendant leur séjour à l'Ecole supérieure de la guerre.

Cette Ecole est une sorte de Faculté des sciences militaires qui a son siége à Berlin. Pour y être admis, il faut qu'un officier ait fait au moins trois ans de service dans son régiment, qu'il se soit fait remarquer par son zèle comme par son aptitude à remplir ses fonctions, et qu'il ait traité une série des questions adressées chaque année aux corps par la commission des études. Les trente-six premiers candidats du concours sont admis à suivre les cours, qui durent trois ans. Neuf mois sont consacrés chaque année à l'enseignement théorique ; trois autres mois sont consacrés à l'enseignement technique.

Les élèves ne sont pas obligés de suivre tous les cours ; ils ont un certain choix à faire d'après leurs goûts et leurs aptitudes. Cet enseignement comprend

diverses branches des mathémathiques jusqu'aux parties les plus élevées, la tactique, la petite guerre, la théorie et la critique des expériences faites sur l'artillerie, l'étude du terrain, la statistique militaire, l'astronomie, la géodésie, la fortification dans ses rapports avec l'art de la guerre, la littérature, l'histoire politique, la stratégie et la tactique appliquées à une campagne supposée, les fonctions des officiers de l'état-major général, la science des siéges développée au moyen de l'histoire critique des siéges les plus remarquables, la chimie, la littérature étrangère, l'hippiatrique.

Les officiers de l'Ecole de la guerre passent des examens à la fin de leurs études. Ceux qui obtiennent les premiers rangs sont admis assez promptement dans l'état-major pour y faire le service. Les autres rentrent dans leurs régiments avec un brevet d'aptitude qui leur donne l'espoir d'être admis plus tard dans le corps d'état-major, lorsque des vacances s'y produiront. Les officiers entrés dans l'état-major n'y font pas toute leur carrière, ils retournent, après quelques années, dans un régiment avec de l'avancement, et ils ne perdent pas l'habitude de commander des troupes. C'est ainsi que les officiers qui avaient obtenu un certificat d'aptitude peuvent voir arriver leur tour. Ils sont, en attendant, choisis de préférence pour aides de camp par les généraux.

Les officiers mettent beaucoup d'ardeur à se créer des titres pour entrer dans l'Ecole qui étend leur carrière et qui ajoute à leur considération.

L'Ecole de la guerre, avec le concours qui en ouvre les portes, stimule au travail même les candidats malheureux. Les nombreuses publications qui se font en Prusse sur les sujets militaires témoignent du goût des officiers pour leur profession. Ceux qui sont admis à l'Ecole supérieure sont déjà l'élite des jeunes officiers de l'armée. Quand ils en sortent, après des examens satisfaisants, ils ont acquis des connaissances qu'ils approfondissent dans le corps d'état-major.

Corps d'état-major. — Ce corps n'est pas surchargé de toutes les attributions qu'il a en France : il ne fournit pas, comme chez nous, les aides de camp des généraux et ne s'occupe pas de la transmission de tous les ordres de détail relatifs aux effectifs des troupes, aux mutations du personnel et à l'administration. Il est chargé seulement des mouvements des troupes et de leur campement, des reconnaissances, des cartes et des plans, en un mot des renseignements nécessaires aux opérations militaires.

Pendant la paix, il n'y a qu'un seul officier d'état-major attaché à chaque division ; un corps d'armée n'en a que trois. Les autres officiers font partie du grand état-major, qui a les attributions données incomplétement chez nous au dépôt de la guerre. Il est dirigé par le chef du corps, qui est pour toute l'armée un chef d'état-major général permanent. Le service se partage en trois sections : la géodésie, la topographie, la statistique. Pour que les officiers d'état-ma-

jor ne perdent pas de vue le but élevé de leurs travaux spéciaux, ils sont chargés chaque année de grandes reconnaissances et de projets militaires. Ils étudient la topographie des provinces où la Prusse pourrait avoir à opérer; ils s'exercent, par la conduite de brigades, de divisions, de corps d'armée, ou même d'armées supposées, à toutes les questions de leur ressort, depuis les plus petites, comme le placement des avant-postes, jusqu'aux plus difficiles, comme les plans de campagne comprenant tout le territoire d'une puissance voisine. Beaucoup d'officiers seraient exposés à s'égarer en traitant des questions qui dépassent la portée de leur savoir et de leur expérience; mais ils sont dirigés avec soin, de manière à n'élever leurs vues que progressivement. Ils sont tenus d'appuyer leurs idées sur des mémoires et des plans détaillés. Parfois le chef du corps d'état-major conduit lui-même ses officiers dans une localité où il suppose que divers corps de troupes, en nombre déterminé, ont à exécuter des mouvements dans plusieurs directions. Les officiers partent à cheval, font des reconnaissances sur la nature du pays, les chemins, les défilés, les passages difficiles, les campements à prendre, les points à occuper. Ils dessinent des croquis, ils écrivent des notes que le général examine sur les lieux mêmes, pour faire immédiatement ses observations.

Ces exercices sont variés de manière à comprendre tous les cas qui peuvent se présenter en campagne. C'est un cours pratique des opérations de la

guerre, qui approche le plus possible de la réalité et qui permet d'apprécier la valeur intellectuelle des officiers pour les employer ensuite suivant leurs aptitudes.

L'Ecole de la guerre et le corps d'état-major, outre qu'ils préparent les futurs officiers généraux et qu'ils répandent dans l'armée des connaissances étendues et solides sur l'art militaire, produisent encore un autre effet non moins digne d'être signalé.

Le chef du corps d'état-major est chargé pendant la paix, comme il le sera en cas de guerre, des fonctions de major-général. C'est lui que regardent les études des plans de campagne. Aussi s'en occupe-t-il sans cesse, afin de n'avoir rien à improviser quand le moment d'agir sera venu. Il a d'ailleurs entre les mains tous les projets élaborés par le corps depuis longtemps, et, dans le nombre, ceux qu'il a déjà dirigés, approuvés ou rédigés lui-même. Ces projets s'appuient sur toutes les études nécessaires pour déterminer les points où l'on doit surprendre, tourner et masquer les places, occuper les positions convenables pour la défense et pour l'attaque. Des projets ayant pour objectif ou Paris, ou Vienne, ou Prague, ou Munich, ou Varsovie ont pu être étudiés plus de vingt fois et retournés dans tous les sens à l'aide de renseignements de plus en plus étendus.

Les diverses positions où doivent, suivant les vraisemblances, se livrer les batailles, ont été précisées et étudiées avec grand soin. Les plans de batailles ont été proposés, controversés et améliorés. C'est ainsi que la Saxe d'abord, puis la Bohême, ont été envahies

en 1866, suivant les plans du général de Moltke, avec tant de prévoyance que les Prussiens ont semblé marcher d'étape en étape, sans hésitation et sans retard. Le roi, qui commandait les trois armées marchant contre l'Autriche, loin de revendiquer la conception des combinaisons stratégiques, en attribua lui-même la gloire à son chef d'état-major général auquel fut décernée une récompense nationale.

La division des attributions confiées chez nous à un seul homme rend le commandement d'une armée prussienne beaucoup moins difficile, et elle permet de le confier sans imprudence aux princes de la famille royale.

Dans notre armée, personne n'est chargé d'élaborer pendant la paix les plans de campagne que la guerre peut avoir à réaliser. Le général qui reçoit un commandement en chef doit tout improviser au moment des hostilités, sans être sûr de trouver préparés les éléments de ses décisions. Il recherche des documents topographiques et statistiques, et il apprend qu'il ne s'en trouve que d'anciens et d'incomplets dans une salle obscure du dépôt de la guerre, dont l'existence lui était peut-être inconnue.

Cet état de choses devait nous être très préjudiciable, car la direction donnée aux mouvements stratégiques exerce une influence qui domine tous les événements de la guerre ; or, l'armée prussienne a été la première à soumettre, pendant la paix, à des études pratiques la stratégie qui est la plus élevée des sciences militaires.

Commandement de l'armée. — Le roi exerce pendant la paix, comme pendant la guerre, le commandement en chef de l'armée, quand il ne l'a pas délégué. Il travaille directement non-seulement avec le ministre de la guerre, mais avec les différents chefs des grands services, qui sont :

« Le chef du cabinet militaire du roi, directeur du personnel ;

« Le chef d'état-major général ;

« L'inspecteur général de l'artillerie ;

« L'inspecteur général du corps des ingénieurs et pionniers ;

« Le premier inspecteur général des forteresses. »

Ces hauts fonctionnaires, bien que travaillant directement avec le roi, n'en sont pas moins subordonnés au ministre de la guerre.

Le chef du cabinet militaire du roi est chargé, comme directeur du personnel, des affaires relatives aux nominations, aux promotions, aux changements de position, aux missions, aux récompenses des officiers, des sous-officiers et des soldats. Il est aussi chargé de la mise en disponibilité des officiers et de la liquidation des pensions de retraite.

Le chef d'état-major général est le chef du corps d'état-major, qui ne comprend qu'un personnel très restreint.

Il est chargé de tout ce qui regarde la confection des cartes et plans, les renseignements statistiques, les projets et travaux des officiers d'état-major.

Rien de plus modeste en apparence que les attri-

butions de l'homme qui a concouru plus qu'aucun autre à conduire la Prusse à sa grandeur actuelle. Mais, indépendamment de ce que nous avons dit pour signaler l'importance de ses études stratégiques, il exerce une influence considérable sur la force de l'armée, parce qu'en choisissant les officiers d'état-major, il désigne les hommes qui seront l'objet d'un avancement plus rapide que les autres et qui deviendront officiers ou généraux.

L'inspecteur général de l'artillerie est considéré comme le commandant de son arme dans l'armée dont le roi est le général en chef.

L'inspecteur général du génie remplit le même rôle pour son corps.

Le ministre de la guerre, quand on le compare au nôtre, n'a plus que des attributions très-réduites; car en Prusse, non-seulement les chefs des grands services ont à prendre une très-notable partie des décisions qui chez nous dépendent du ministre, mais encore les commandants permanents des corps d'armée exercent pendant la paix des pouvoirs qui se rapprochent autant que possible de ceux qu'ils auront à la guerre.

Si le ministre de la guerre de Prusse ne centralise pas une infinité de détails qui lui échapperaient et qui s'attarderaient dans ses bureaux, en revanche il peut étudier personnellement les affaires qui sont de son ressort.

Il fait des rapports au roi sur toutes les questions qui concernent l'armée ; il assure l'exécution des

décisions royales, enfin il représente et il défend dans les Chambres les intérêts de la puissance nationale.

Trois commissions permanentes concourent à l'action du pouvoir central : une fait les études et exécute les expériences relatives à l'armement des troupes, une autre est chargée de la direction des écoles militaires et des examens que les candidats doivent passer, et une autre examine les questions relatives au perfectionnement du matériel de l'artillerie.

Attributions étendues des officiers. — Il est de principe, dans l'administration militaire comme dans l'administration civile des Prussiens, que le fonctionnaire ait beaucoup à agir, beaucoup à décider sous sa responsabilité. Le commandant d'un corps d'armée, en outre de ses attributions purement militaires, décide, conjointement avec l'autorité civile, toutes les questions relatives au recrutement.

L'instruction et les manœuvres de la landwehr exigent qu'il sache concilier les intérêts privés des citoyens avec l'intérêt général de l'Etat. Beaucoup de ces affaires demandent un grand tact, car dans la décision sont engagés non-seulement les intérêts militaires, mais aussi les intérêts politiques et sociaux de la nation.

La pratique doit adoucir des obligations qui ne seraient pas supportées avec patience, si l'exécution était exigée d'une manière absolue.

Le Général de brigade a sous son commandement permanent les deux régiments de sa brigade, et il a de plus à commander la landwehr de sa circonscription. Ses attributions ne sont pas exclusivement militaires, puisqu'elles s'étendent aussi au recrutement. Elles sont ainsi de nature à développer les qualités variées, dont l'ensemble constitue la capacité.

Le commandant du bataillon de landwehr est chargé d'attributions très-délicates. Il est, avec le fonctionnaire analogue à notre sous-préfet et avec d'autres fonctionnaires électifs, membre de la commission de recrutement qui fait la répartition des jeunes gens du district. Il tient les contrôles des soldats de la réserve et des hommes de la landwehr.

Il a des listes des personnes qui doivent servir à la guerre suivant leurs aptitudes, les uns comme vétérinaires, les autres comme hommes du train, boulangers, infirmiers, etc. Lorsqu'un corps de l'armée active doit-être mobilisé, le chef de bataillon de landwehr, agissant d'après les instructions du commandant de corps d'armée, voit d'abord, en comparant les listes d'effectif avec le nombre des appelés, jusqu'à quelle classe il faudra aller, en commençant par la plus jeune, pour satisfaire aux besoins de la mobilisation. Il convoque les hommes et fait réunir les chevaux qui doivent être fournis par les communes. Les chevaux sont remis aux sous-officiers et aux soldats envoyés par les corps pour en prendre possession.

Administration. — Dans l'administration civile, le principe adopté est celui de la confiance et jamais celui de la défiance envers le fonctionnaire. C'est d'après ce principe que le commandant d'un régiment en est le véritable administrateur. L'intendance se borne a constater ce que le régiment a reçu en solde, en draps pour l'habillement, et ce qui lui est dû d'après les tarifs réglementaires. Pour tout le reste, le régiment achète directement, sans autorisation, sans autre contrôle que celui de la Cour des comptes, tout ce qui est nécessaire à ses besoins. Il n'est astreint qu'à ne pas dépasser les limites de son budjet.

C'est l'antipode de l'uniformité que la centralisation française réalise en réglementant tout, jusqu'aux plus petits détails.

En France tout est réglé par le ministre, ou, plus exactement, par les bureaux du ministère, qui multiplient sans cesse les prescriptions et les instructions sur les détails, sans parvenir jamais à avoir tout réglementé. Les instructions ministérielles s'ajoutent les unes aux autres et se compliquent incessamment sans s'abroger. Elles vont remplir le journal militaire officiel, dont les volumes sont devenus si nombreux que non-seulement nos chefs de corps, mais aussi nos majors, malgré leurs études spéciales, se perdent dans ce dédale.

Nos sous-intendants militaires ont pris forcémen la direction de l'administration des régiments, par suite de cette complication dont le principe est dans l'excès de la centralisation.

Cet excès est tel, aujourd'hui, qu'il n'y a pas d'établissement militaire dont le chef ne reçoive des admonestations ministérielles pour quelque contravention à une règle ignorée. Il y a plus : les intendants, qui deviennent les administrateurs irresponsables des corps de troupes, parce que les majors les consultent sans cesse pour n'en être pas blâmés, sont fréquemment en désaccord les uns avec les autres. Un sous-intendant qui prend la surveillance administrative d'un corps ou d'un établissement change presque toujours quelque chose aux mesures qui avaient été prises sous la pression de son prédécesseur, Une autre conséquence qui résulte de cet état de choses, c'est que chez nous le nombre des membres de l'intendance va sans cesse en croissant et qu'il est néanmoins toujours insuffisant.

Par contre, que voit-on en Prusse ? Le colonel d'un régiment a tant de latitude qu'il peut faire des économies par suite de sa bonne administration. Il n'est pas rare que le roi témoigne personnellement sa satisfaction à des chefs de corps pour leur capacité à cet égard, et qu'il excite ainsi une louable émulation. Aussi, la direction de l'administration centrale du ministère de la guerre a-t-elle pour chef un officier général. Les intendants militaires, qui sont en très-petit nombre et qui ne sortent pas de leurs attributions, sont considérés comme des fonctionnaires civils n'ayant aucune assimilation de grade avec les officiers, ils ne passent point de revues de troupes pour constater les effectifs, les

généraux seuls sont chargés de ce soin ; mais, dans leurs inspections des régiments, ceux-ci ont auprès d'eux un sous-intendant militaire qui est particulièrement chargé de vérifier la caisse et la comptabilité.

Si les comptes sont trouvés en règle, le sous-intendant donne au corps une pièce de décharge. S'il a des observations à faire pour des irrégularités, il ne peut pas les adresser directement au colonel ; il en informe le général, auquel il appartient de prendre les mesures qu'il juge convenables. Le sous-intendant rend aussi compte au ministère de la guerre, par l'intermédiaire de l'intendant du corps d'armée. Ainsi, les intendants ne sont point en contact avec les commandants des régiments ; ils ne les tiennent pas en lisière. C'est aux généraux qu'est confié le soin de constater le nombre des soldats, l'état de l'armement, de l'habillement et de toutes les parties de l'administration. Les intendants se bornent à vérifier les comptes d'après les règlements qui établissent les diverses prestations auxquelles les régiments ont droit. On évite ainsi les froissements qu'éprouvent en France les officiers des troupes placées sous un contrôle continuel et importun, au grand détriment de l'esprit militaire et de la bonne harmonie entre les divers services de l'armée.

Attributions du capitaine. — Le grade de capitaine, qui est celui auquel tous les officiers peuvent prétendre, a reçu en Prusse plus d'importance qu'en France. Le bataillon, qui est de mille hommes environ

sur le pied de guerre, ne comprend que quatre compagnies. Le capitaine commande donc 250 hommes.

Il est chargé de l'instruction des recrues qui entrent chaque année dans la compagnie dont il est en tout le chef. Dans les manœuvres, chaque compagnie forme une petite unité, ayant ses formations particulières et pouvant agir isolément.

Le capitaine qui commande une compagnie est responsable de tout ce qui concerne le service intérieur ainsi que l'instruction militaire de ses soldats.

Son initiative n'est limitée que par les prescriptions ministérielles relatives à l'uniformité qui doit présider à certains services. Dans l'échelle hiérarchique, le capitaine est le premier officier qui ait le droit de punir; c'est le dernier qui connaisse personnellement les hommes qu'il commande. Il est le protecteur naturel de la compagnie et de tous les membres qui la composent. De lui émanent toutes les dispositions relatives à l'ordre et au service intérieur; c'est lui qui doit provoquer l'esprit de corps et toutes les autres vertus militaires. C'est lui qui dirige tous les exercices de détail.

Officiers. — Les officiers supérieurs doivent laisser aux commandants de compagnies leur liberté d'action.

Les chefs de bataillons ont la surveillance générale de leurs compagnies : mais ils ne doivent pas intervenir dans le commandement et ils ne peuvent rien

enlever aux attributions du capitaine tant qu'elles ne sont pas mal exercées !

On sait comment les supérieurs qui interviennent dans des détails ne les regardant pas directement sèment autour d'eux l'indifférence et le dégoût du service, tuent tout germe d'initiative chez les officiers placés sous leur autorité et sont amenés à négliger les attributions d'un ordre plus élevé qu'ils devraient être jaloux d'exercer.

On a relevé tous les grades en donnant de l'importance à leurs fonctions, et l'on a rendu les officiers plus satisfaits de leur état qu'ils ne le sont en France, même alors qu'un avancement exceptionnel les a fait parvenir aux plus hauts grades ; car leurs attributions manquent souvent encore d'intérêt et d'importance.

Dans chaque régiment tous les officiers ont passé par l'Ecole militaire, et tous ont dû être acceptés par le corps. Ce corps, déjà composé d'hommes de même éducation, établit en permanence un tribunal d'honneur qui veille sur la conduite de ses membres.

L'officier qui mène une vie irrégulière ou qui commet une faute contre l'honneur est jugé par un conseil qui peut suspendre son avancement et provoquer sa démission. On se loue beaucoup des effets de cette solidarité, qui entretient un bon esprit de corps, maintient une constante harmonie et rend le commandement plus facile. Les officiers n'avancent guère qu'à l'ancienneté : les exceptions sont fort

peu nombreuses. Néanmoins, ils déploient beaucoup de zèle dans l'instruction des hommes de recrue ainsi que dansles manœuvres qui se font annuellement et qui durent plusieurs jours sans que les troupes quittent le terrain.

Les officiers qui supportent ces fatigues sont regardés comme capables de faire la guerre, quel que soit leur âge : aussi l'époque de la retraite n'est-elle point fixée d'avance.

Le terme de la carrière militaire est plus ou moins éloigné, selon que la constitution et la santé d'un officier lui permettent de servir plus ou moins longtemps. Le droit à la retraite commence après quinze ans de service actif, dès qu'il est constaté que la constitution de l'officier ne lui permet pas de remplir convenablement ses fonctions. Les pensions militaires sont établies sur des bases assez généreuses pour une armée où les appointements sont peu élevés, et cette générosité ne grève pas le budget, parce que le gouvernement réserve un grand nombre d'emplois aux officiers qui ne sont plus aptes à faire le service de campagne ; on économise ainsi sur les fonds à payer pour les retraites. Il n'est pas rare de rencontrer dans l'armée active des officiers généraux d'un âge avancé; mais il n'y en pas qui ne soient capables de faire la guerre.

On ne remarque pas dans l'armée prussienne cette inquiétude continuelle que donne ailleurs le désir d'avancer à tout prix. Ce désir excite aux entreprises hardies, mais parfois aussi il abaisse

les caractères. En général, les officiers sont traités en Prusse paternellement, et, lorsqu'il s'agit de régler les intérêts et le sort d'un officier, on a toujours égard à la position particulière dans laquelle il se trouve. En France, l'administration règle tout d'avance et d'une manière absolue, sans se mettre en peine de savoir si l'exécution des règlements ne lèse pas des intérêts particuliers. Il est impossible qu'un règlement puisse prévoir toutes les circonstances qui sont susceptibles de se présenter dans un personnel aussi nombreux que celui de l'armée. Les autorités locales pourraient seules les apprécier; mais elles sont sans pouvoir, et inhabiles à faire droit à une réclamation, si juste qu'elle paraisse. On conçoit, à coup sûr, qu'il soit possible de soumettre à des règlements absolus tout ce qui concerne le matériel; mais c'est aller trop loin que de les appliquer aux officiers d'une manière inflexible.

Sous-officiers. — Toutes les précautions ont été prises pour avoir des officiers honorables, animés du sentiment du devoir, contents de leur sort et fiers de leur profession; mais cela ne suffisait pas: l'instruction des recrues qui se renouvellent chaque année en grand nombre, et la brièveté du temps de service pour tous les soldats, exigeaient impérieusement le concours de sous-officiers actifs, instructeurs expirimentés et au fait de tous les détails du service. Mais il était difficile de former

des sous-officiers avec des soldats qui ne passent pas plus de trois ans sous les drapeaux. La difficulté a cependant été résolue, sans aggravation de charges pour le budjet, en assurant aux sous-officiers en service actif tous les emplois civils qu'ils peuvent remplir. Il paraît qu'on a pu garantir à tout sous-officier qu'il aurait un emploi civil après 14 ans au plus de service militaire, et qu'on en donne souvent après 10 ou 12 ans.

On a ainsi des sous-officiers dans la force de l'âge. Des jeunes gens, de la condition intermédiaire entre celle des officiers et celle des soldats, viennent chercher dans l'armée un avenir assuré : ils peuvent s'engager pour trois ans dès l'âge de 17 ans ; ils trouvent dans l'école régimentaire le moyen de perfectionner leur instruction et ils passent un examen. Le soldat nommé sous-officier doit contracter un nouvel engagement d'au moins trois années. Tous les sous-officiers sont nommés par le colonel ; beaucoup sont tirés du contingent et pris parmi les meilleurs élèves des écoles régimentaires ; car l'instruction primaire est, comme on sait, éxigée et développée en Prusse. Il existe aussi des écoles spéciales pour former des sous-officiers. Sur le pied de paix, la compagnie d'infanterie contient 13 sous-officiers pour un effectif de 116 hommes, non compris les officiers. Sur le pied de guerre, son effectif est porté à 250 hommes dont 20 sous-officiers ; mais, pour passer facilement de 13 sous-officiers à 20, chaque compagnie comprend 12 soldats

appointés qui se sont réengagés afin d'attendre le grade de sous-officier. Une organisation analogue permet de porter facilement le nombre des lieutenants de 3 à 4, chaque compagnie sur le pied de paix ayant un candidat sous le nom de porte-épée. Ainsi, l'armée comprend toujours un très-grand nombre de ces aspirants au grade d'officier. On a voulu faire passer sous les drapeaux le plus grand nombre possible de citoyens, pour avoir plus de soldats formés : on a donc essayé de réduire à sa plus stricte mesure le temps nécessaire à la formation du soldat. L'armée prussienne a fait en cela un changement qui paraît bien surprenant quand on se reporte au soldat prussien du dix-huitième siècle. Les exercices et les manœuvres ont été réduits à ce qui est indispensable pour faire la guerre. L'ancienne raideur a disparu et l'on s'efforce de rendre les hommes souples et agiles. L'ancienne discipline a été modifiée en ce qu'elle avait d'avilissant et même de trop sévère.

Voici ce qu'on lit dans un ouvrage fait pour l'instruction des officiers : « Les soldats ne doivent pas être dressés comme des machines ; le caporalisme a fait son temps. L'officier qui sait stimuler toutes les forces vives du soldat, qui met en œuvre l'intelligence, l'honneur, pourra seul former des troupes accomplies qui se distingueront à la guerre. En faisant observer les principes de discipline, en prenant soin des intérêts moraux et matériels du soldat, on rend le service agréable aussi bien à

soi-même qu'à ses inférieurs ; on devient utile non-seulement à l'armée, mais encore au gouvernement et à la nation : car les principes d'obéissance, de moralité, d'ordre, que l'on donne aux recrues, sous les drapeaux, leur restent ensuite dans la vie civile. L'armée forme ainsi des citoyens qui conservent toujours des qualités solides, elle peut donc s'appeler à juste titre l'école du peuple. »

Volontaires d'un an. — Le remplacement et l'exonération sont, comme on l'a vu, inconnus en Prusse ; mais la loi a introduit des causes d'exemption dans l'intérêt des familles pauvres, en même temps qu'elle admettait des adoucissements motivés par l'intérêt des carrières libérales. Les élèves des écoles de droit, de médecine, de commerce, de médecine vétérinaire, et en général tous les jeunes gens qui font les preuves d'instruction exigées, peuvent être autorisés à ne passer qu'un an sous les drapeaux, à la condition de servir à leurs frais, c'est-à-dire de s'habiller, de s'équiper, de s'entretenir.

On les nomme *volontaires d'un an.* Ils sont autorisés à s'engager dès l'âge de 17 ans. En principe, ils doivent, pendant la durée de leur engagement, suivre les exercices et faire le service du régiment comme les autres soldats. En fait, ils sont dispensés de loger à la caserne, ne montent que quelques gardes et sont même autorisés à continuer leurs études. Ils peuvent d'ailleurs profiter de cette année d'engagement pour acquérir des connaissances militaires qui

les conduisent à devenir sous-officiers ou officiers dans la landwehr. C'est ainsi qu'en Prusse on a réalisé le service obligatoire pour tous sans blesser les mœurs qui s'opposent à ce qu'un jeune homme élevé dans l'aisance, soit astreint à vivre en commun avec ceux auxquels la pauvreté a donné des habitudes très-différentes.

Ils ont ordinairement l'autorisation de revêtir des habits bourgeois, en dehors des heures de service, ce qui ne les empêche pas d'être continuellement soumis aux règles de la discipline. Ainsi, ils sont tenus de saluer tous les officiers, surtout ceux de leur régiment. Ils ne sont astreints à monter la garde que juste assez de fois pour apprendre le service de garnison; dans les autres corvées, il leur est loisible de se faire remplacer par un soldat de la compagnie, moyennant une indemnité déterminée. Pendant leur année de service dans une compagnie, l'un des officiers est spécialement chargé de préparer par la théorie et la pratique, aux devoirs de sous-officiers et d'officiers, ceux d'entre eux qui montrent de bonnes dispositions et dont la conduite ne laisse rien à désirer. Une commission, composée d'un capitaine et de deux-lieutenants, examine les candidats. Elle s'assure qu'ils possèdent les connaissances nécessaires. L'examen n'est pas très-difficile; mais les qualités morales ne doivent rien laisser à désirer. Quand les volontaires ont subi les diverses épreuves qui sont exigées, on leur délivre un diplôme d'aptitude. Les uns sont congédiés comme simples

soldats, les meilleurs avec le titre de sous-officiers. Les uns et les autres doivent alors faire un stage dans la landwehr comme vice-sergents-majors ou vice-maréchaux des logis chefs. Ils sont ensuite soumis au ballottage dans le corps d'officiers du bataillon de landwehr de leur arrondissement et s'ils ont subi favorablement cette épreuve, ils sont proposés pour le grade de seconds lieutenants.

Le nombre des officiers de la landwehr n'étant pas limité, ceux qui sont en dehors des cadres offrent de précieuses ressources au moment de la mobilisation. C'est ainsi que l'institution des volontaires d'un an devient un rouage important de l'organisation, en même temps qu'elle empêche le service militaire de nuire aux progrès des sciences, des lettres et des arts. L'instruction des troupes a reçu des perfectionnements qui ne le cèdent en rien à ceux de leur organisation.

Les manœuvres. Le tir à la cible. Le service de campagne. — L'instruction individuelle des recrues est dirigée par les commandants de compagnie. Le colonel a soin de s'assurer par lui-même, lorsque l'instruction est terminée, que les jeunes soldats sont en état de passer à l'école de compagnie. Il contrôle ainsi l'état de l'instruction chaque fois que le soldats passe de l'une à l'autre, savoir de l'école de compagnie à l'école de bataillon, et de celle-ci aux manœuvres de régiment.

On s'attache à obtenir la régularité dans les ma-

nœuvres sans tomber dans les exigences minutieuses d'un autre temps. Les évolutions ne se font certes pas pendant le combat avec la même précision que sur le terrain de manœuvre, mais il est erroné de déduire de là que la précision et la régularité sont inutiles. L'habitude est une seconde nature ; une troupe instruite à manœuvrer avec ordre, silence et méthode, gardera ces qualités dans le tumulte de la bataille. De plus la régularité des mouvements est une preuve de discipline ; elle constate l'attention et le zèle de tous. C'est en grande partie à la précision des manœuvres que l'on attribue en Prusse l'habitude de l'obéissance obtenue sans beaucoup de punitions.

Les officiers prussiens attachent à l'instruction du tir toute l'importance qu'elle mérite, ils se croient en état d'affirmer que les résultats du tir à la cible sont plus remarquables dans leur armée que dans les autres États. Malgré l'économie qui préside à toutes les dépenses, il n'est pas alloué par an moins de 100 cartouches à chaque officier, sous-officier et soldat. Les recrues ne sont admises au tir réel qu'après avoir appris le pointage, l'évaluation des distances et les diverses règles de tir. On observe soigneusement tous les résultats ; ils servent soit à faire monter le tireur d'une classe à l'autre, soit à décider qui mérite les prix donnés au plus habiles. Chaque année, les officiers supérieurs assistent à un tir d'examen qui s'exécute comme en campagne. La troisième branche de l'instruction pratique des

troupes se rapporte au service de campagne. Rien d'analogue n'existe chez nous, tandis qu'elle a pris en Prusse un grand développement. On reconnaîtra, dans le chapitre suivant, qu'elle a exercé une influence décisive sur les derniers événements. Cette instruction s'occupe de reproduire le plus fidèlement possible les opérations de la guerre. Les simulacres des opérations de campagne les plus élémentaires sont pratiqués par petits pelotons ; les plus nombreux, ceux d'une importance moyenne, par compagnie ; ceux de plus grande importance, par bataillon ou par régiment. Ensuite viennent les opérations auxquelles concourent les trois armes ; elles sont exécutées par détachements composés de 4 à 6 bataillons, 4 escadrons et 2 batteries. Les opérations par division terminent la série ; celles du corps d'armée n'ont lieu que tous les quatre ans. Chaque année, deux des corps d'armée de la Prusse opèrent l'un contre l'autre. Indépendamment de ces exercices collectifs qui sont faits pour l'instruction de tous, il y en a d'autres particuliers pour l'instruction des sous-officiers et des officiers. Une fois au moins par an chaque sous-officier doit effectuer une application du service de campagne sous la direction d'un officier de compagnie. Les lieutenants et les capitaines en font autant sous les directions respectives des commandants de bataillons et des chefs de corps. Les colonels et les généraux ne sont pas tenus de prouver leur aptitude par des travaux du même genre; mais ils ont 'occasion de manier

les troupes de toutes les armes aux manœuvres de division et d'y faire preuve d'instruction et d'aptitude; car le commandement en chef leur est dévolu successivement pour un ou plusieurs jours. Chaque compagnie est exercée, sous les ordres de son capitaine, à des entreprises de guerre qui comprennent: les surprises, les embuscades, l'attaque et la défense des convois. On prend aussi des dispositions d'attaque et de défense à l'égard des habitations isolées, des villages, des bois, et en général de toutes les positions que l'ennemi pourrait occuper ou défendre. Les troupes exécutent les travaux ordinaires de campagne : retranchements, destruction et réparations des voies de communications, construction des abris et des baraques.

Les commandants de places fortes dirigent tous les ans des opérations relatives à l'attaque et à la défense des forteresses, en y employant les trois armes. Des séances de théorie sont faites aux soldats sur tous ces objets pendant la saison d'hiver. Chacun des régiments de l'armée prussienne envoie tous les ans un détachement auprès du bataillon de pionniers (sapeurs du génie) de son corps d'armée, pour perfectionner un certain nombre de soldats dans cette branche de service. Chaque bataillon tenant garnison avec des troupes d'artillerie détache tous les ans un officier et quatre sous-officiers pendant quinze jours. Ils acquièrent les connaissances nécessaires au service des bouches à feu, et deviennent pendant l'hiver les instructeurs d'un nombre plus ou moins

grand de soldats du bataillon. Chaque bataillon d'infanterie détache annuellement, depuis le 1er jusqu'au 28 mars, un sous-officier et un caporal à la brigade d'artillerie du corps d'armée, pour y apprendre le chargement et la conduite des caissons de munitions. Là, ils sont exercés aux soins à donner aux chevaux, aux détails du harnachement et de l'attelage ; de cette manière, les chefs de corps trouvent de suite sous la main, lors de la mobilisation, des soldats connaissant la conduite des caissons. Dans les garnisons traversées par une voie ferrée, chaque bataillon d'infanterie, chaque régiment de cavalerie, chaque division d'artillerie, détachent annuellement à la station, pendant quatre semaines, deux sous-officiers, pour y apprendre le service des employés. L'armée forme aussi des sujets capables de pourvoir aux besoins qui naissent en temps de guerre, par suite des grands mouvements de troupes. Cette prévoyance, qui a permis à l'ennemi d'employer à son profit l'exploitation de nos chemins de fer, a eu, dans la dernière guerre, des conséquences trop bien connues. L'émulation, établie d'abord entre les compagnies de chaque corps, puis entre les régiments, a fait trouver les moyens d'exercer ainsi les troupes à tout ce qui peut être utile en campagne. C'est elle qui a enseigné l'art de former des soldats vite et bien.

En moyenne, l'instruction fondamentale des recrues ne dure que trois mois, d'octobre à décembre, et pendant ce temps, les soldats des deux classes

précédentes exécutent les exercices gymnastiques, l'escrime à la baïonnette, le service des bouches à feu, le service de campagne et le tir à la cible, en alternant la pratique avec les instructions théoriques. Deux mois et demi, du 1er janvier au 15 mars, sont consacrés aux manœuvres de compagnie et au pointage. Les manœuvres de bataillon ne durent que six semaines, du 15 mars à la fin d'avril. Les trois mois de mai, juin et juillet sont consacrés au service de campagne, à cette instruction dont nous avons cherché à donner l'idée et que l'armée française ne connaît même pas. Les manœuvres de régiment et de brigade se font au commencement d'août, et les manœuvres des trois armes à la fin d'août et au commencement de septembre. Quand on se reporte aux exercices uniformes de notre armée, dont les régiments restent isolés les uns des autres tout en occupant la même garnison, et dont les soldats passent dans l'oisiveté ou dans des occupations stériles la plus grande partie des journées pendant lesquelles ils ne sont pas de garde, on trouve dans ces faits d'incontestables éléments de supériorité. Le soin qu'a pris l'armée prussiénne de multiplier ses moyens d'instruction, sans jamais perdre de vue que la guerre en est le but, a introduit dans l'ordre de bataille même des innovations radicales dont il convient de parler.

Le bataillon est formé sur trois rangs et le troisième fournit des tirailleurs qui peuvent couvrir à tous moments, suivant l'ordre adopté, les flancs de

la colonne ou le front de la ligne de bataille. Leur déplacement ne modifie rien dans aucune des manœuvres à exécuter ; le nombre des tirailleurs prêts à combattre s'éléve ainsi au tiers du nombre des soldats. La compagnie, comptant sur le pied de guerre deux cent-cinquante hommes, est devenue un petit bataillon qui a ses manœuvres spéciales et qui peut couvrir, à tout moment, sa colonne ou sa ligne de bataille. Tous ces progrès aussi rapides qu'importants viennent de ce que les plus hauts grades de l'armée ont été conférés à des hommes aussi laborieux qu'éclairés.

La Prusse a peut-être dû ses principaux succès à la promptitude avec laquelle s'opère le passage du pied de paix au pied de guerre. La mobilisation est facilitée non-seulement par l'organisation que nous avons fait connaître, mais par l'existence d'un trésor de guerre qui, demeurant intact pendant la paix, permet de faire toutes les premières dépenses sans avoir à demander aux chambres aucun crédit et sans rien dévoiler aux gouvernements étrangers. Dans le cours des opérations, la prévoyance s'exerce en outre d'une autre manière. En temps de guerre, une armée éprouve des pertes, tant par les fatigues et les privations, causes permanentes de maladies, que par le feu de l'ennemi, d'où résulte la nécessité de lui envoyer des renforts, si l'on veut éviter que l'armée s'affaiblisse. En Prusse, ils sont tenus prêts à se mettre en marche au moment voulu, pour prévenir la diminution des effectifs. On a observé que la propor-

tion des pertes n'est pas la même pour toutes les armes. Pendant une année de campagne l'infanterie perd, en moyenne, 40 0/0 de son effectif; la cavalerie; l'artillerie et les pionniers, 20 0/0; et le train, 10 0/0. Les diverses troupes de remplacement sont formées dans ces proportions. En règle générale, quatre semaines après le départ de l'armée, on envoie des renforts ayant un effectif égal au huitième des pertes d'une année de campagne. Pour chaque mois qui suit, on envoie des détachements d'une force égale au douzième de ce même nombre.

Les troupes de remplacement sont organisées aussitôt que l'armée est mobilisée. On y fait entrer pour moitié des soldats exercés qui ont passé trois ans sous les drapeaux ; pour l'autre moitié, des recrues et des hommes qui ont été dispensés du service ; les officiers nécessaires aux troupes de remplacement sont tirés en partie des officiers congédiés, pensionnés ou atteints d'infirmités légères.

A la suite des traités que la Prusse imposa aux Etats de l'Allemagne, elle appliqua son organisation à toutes les puissances vassales, elle forma pour la Confédération de l'Allemagne du nord 13 corps d'armée destinés à mettre sur le pied de guerre et à mobiliser cinq cent quinze mille combattants. Les troupes de remplacement ou de dépôt durent comprendre 187,000 hommes, et les troupes de garnison s'élevèrent encore à 258,000 hommes. Le total devait, en y comprenant les autorités créées pour remplacer à l'intérieur celles qui étaient mobilisées, monter à

948,000 hommes. Les Etats de l'Allemagne du sud organisèrent de leur côté quatre corps d'armée comptant 146,000 hommes sur le pied de guerre, de sorte que les soldats placés sous le commandement du roi de Prusse devaient s'élever au nombre de 1,167,000 hommes. Il est vrai que les dix-sept corps d'armée mobilisables ne donnaient qu'un peu plus de la moitié de ce chiffre : ils devaient se composer de 614,000 soldats. Les idées préconçues sont tellement enracinées que presque personne en France avant les événements de 1866, n'aurait admis que l'armée prussienne pût lutter contre la nôtre. Le préjugé, condamnant d'avance une armée dont les soldats retenus près de leurs foyers, n'échappaient pas aux liens de la vie de famille, aurait dit : la victoire appartient au soldat le plus courageux et non pas au plus instruit. De pareilles troupes ne seront pas animées de l'esprit militaire, de l'amour de la gloire, de tous les nobles sentiments qui font braver le danger et sacrifier la vie.

La guerre de 1866 n'avait malheureusement pas suffi pour ouvrir les yeux; mais celle de 1870, qui va faire l'objet de nos réflexions, devait fournir à l'organisation prussienne l'occasion de mettre hors de doute tous ses avantages.

III.

LA GUERRE DE 1870.

Avant de montrer, avec la franchise que le patriotisme commande, l'influence exercée sur les opérations de la dernière guerre par les institutions dont l'ensemble vient d'être exposé, nous devons répudier toute participation aux injustices et aux ingratitudes aveugles qui ont égaré l'opinion publique : si nos généraux n'étaient pas suffisamment préparés aux difficultés de la tâche qu'ils allaient avoir à remplir, tous ceux qui furent chargés de commander les huit corps de l'armée du Rhin avaient droit à la confiance et au respect de la nation comme des troupes. Ils avaient, dans les guerres précédentes, déployé des talents et montré une qualité plus rare, la force d'âme nécessaire pour supporter les plus lourdes responsabilités ; ils ont depuis ressenti l'amertume de la défaite, sans que leur cœur ait faibli. Si les passions du vulgaire ont été excitées contre eux, c'est une raison pour que tout cœur honnête se fasse un devoir de ne point ajouter volontairement à toutes les souffrances qu'ils ont noblement supportées.

Examinons donc, en dehors des questions de personnes, comment les choses se sont passées entre les deux armées.

Suivant l'habitude de tout décider à Paris, même

les mesures relatives aux plus petits détails, des régiments, des bataillons, des batteries, furent dirigés par les bureaux du ministère de la guerre vers les points de rassemblement des corps d'armée, c'est-à-dire, pour la plupart, sur Metz et Strasbourg. Les mouvements s'exécutèrent promptement, grâce à nos chemins de fer, mais non pas sans amener déjà une confusion, qui fut bientôt augmentée par les transports de tous les soldats qui se trouvaient dans leurs foyers en congé, en réserve, et qui devaient aller rejoindre leurs corps, avant que ceux-ci eussent pris une position fixe. Malgré la préparation antérieure de tous les ordres, nos réserves d'artillerie, nos parcs des divers corps d'armée, notre grand parc, n'étaient point encore tous au complet quand l'ennemi, déjà en mesure de nous attaquer, entra sur notre territoire.

Pendant les préparatifs, l'encombrement qui se produisait dans la place de Metz et dans ses environs, ainsi que la nécessité de ne pas abandonner les troupes à l'oisiveté, décidèrent à porter les corps d'armée vers la frontière ; mais on reçut bientôt des plaintes nombreuses sur leurs souffrances : les vivres leur manquaient fréquemment, parce que les distributions ne s'opéraient plus assez régulièrement. Dans les guerres du premier Empire, les troupes avaient vécu, non pas exclusivement sur les magasins qui les suivaient, mais sur les ressources qu'elles se procuraient elles-mêmee par des réquisitions opérées dans les contrées parcourues.

Ce moyen de pourvoir partout aux besoins du soldat, quand il avait été employé régulièrement et appliqué sans abus, avait procuré à nos armées une mobilité qui avait favorisé leur succès, surtout quand les chefs avaient pris des précautions nécessaires pour ne pas épuiser les ressources des habitants. Ceux-ci, constatant ce qu'ils avaient fourni, pouvaient être déchargés d'autant dans les contributions à payer.

Malheureusement, toutes les règles à suivre pour opérer des réquisitions régulières avaient été perdues, et, faute d'en comprendre l'absolue nécessité dans notre pays, on en vint à ne pouvoir pas éloigner un corps d'armée de la tête d'un chemin de fer, si ce n'est pendant un petit nombre de jours.

La gare de Metz avait à recevoir, outre le personnel tout entier de cinq corps d'armée, les innombrables objets nécessaires à l'organisation comme à la subsistance et aux munitions d'une armée en formation.

Lorsqu'on s'apercevait, au quartier-général, qu'un objet nécessaire manquait, on le demandait par le télégraphe au ministère de la guerre, qui se trouvait forcé de l'envoyer immédiatement, et le déchargement de ces envois urgents retardait d'autant celui des trains antérieurs ; c'est ainsi qu'il se produisait, sur les voies de la gare de Metz, une accumulation de dix-huit cents wagons, dont le déchargement était arriéré, et dont personne, peut-être,

ne connaissait plus ni la provenance, ni le contenu ; non-seulement l'inhabileté pour nourrir les troupes en campagne nous devint préjudiciable en paralysant leurs mouvements, mais elle entraîna d'autres inconvénients presqu'aussi graves. C'était d'abord l'indiscipline, qui se propage dans les troupes quand elles ne sont pas régulièrement pourvues; c'était ensuite la nécessité de maintenir la cavalerie en arrière de l'infanterie, pour que la nourriture des chevaux, qui est d'un transport difficile, pût arriver à temps jusqu'à leur camp.

La conséquence de cet état de choses fut que notre cavalerie nous renseigna mal sur les positions et sur les marches des corps ennemis, tandis que ceux-ci étaient éclairés très en avant par une cavalerie qui savait se procurer des vivres et des fourrages partout où elle allait.

La stratégie, science qui dirige les mouvements des armées, s'inspire de considérations multiples et compliquées qui exigent des études approfondies, mais le principe qui la domine est aussi simple que facile à comprendre. Une armée doit être assurée, pour ne pas courir à sa perte, de pouvoir à tout moment renouveler ses munitions qu'un ou deux jours de bataille pourraient épuiser. Les caissons qui l'accompagnent, s'ils sont trop nombreux, amènent l'encombrement et gênent la marche des troupes. Delà vient la nécessité de garder toujours une ligne de communication par route, chemin de fer ou canal, entre l'armée et ses magasins; sans cela elle ne trouvera sur

les voies à suivre ni les munitions, sans lesquelles elle ne peut combattre, ni les distributions de vivres, qui sont indispensables au maintien de la discipline. Des événements cruels ont trop bien confirmé à cet égard les enseignements de l'histoire.

Les troupes de la Prusse avaient été prêtes plus tôt que les nôtres parce que chacun de leurs corps avait trouvé à sa portée tout ce qu'il lui fallait pour se mettre sur le pied de guerre. Elles prirent l'offensive sur la Lauter et sur la Sarre, alors que deux de nos corps d'armée non-seulement n'étaient pas arrivés en ligne, mais n'étaient pas en mesure de se mettre en mouvement.

L'ennemi avait formé trois armées comprenant 16 corps, qui devaient compter ensemble, bien qu'ils fussent incomplets, beaucoup plus de 500,000 soldats. Elles n'auraient pas rencontré devant elles plus de 240,000 hommes, même si elles n'avaient pas pris l'initiative de l'attaque avant l'arrivée de nos deux corps les plus éloignés. Au moment où nos troupes eurent à supporter des chocs aussi vifs qu'imprévus, nos huit corps composaient une seule armée : six d'entre eux avaient été répartis sur cinquante lieues de frontières ; un septième s'organisait à Béfort et le dernier, qui se rassemblait au camp de Châlons, n'était pas moins éloigné.

Conséquences de la bataille de Reischoffen. Une première faute qui nous devint funeste fut de n'avoir pas partagé nos forces en deux armées ; car les mou-

vements des troupes placées en Alsace ne pouvaient pas être bien dirigés lorsque les ordres venaient de Metz. On voulut remédier à cet inconvénient en plaçant sous les ordres du maréchal qui s'était rendu à Strasbourg les généraux commandant deux autres corps; mais il ne fut pas pour cela déchargé de tous les détails de son commandement spécial; cette mesure fut d'ailleurs trop tardive, et les troupes appelées par leur nouveau chef n'eurent pas le temps de le rejoindre pour prendre part à la bataille qui fut désastreuse. En outre, les forces composant le premier corps étaient elles mêmes trop loin les unes des autres, et sa cavalerie ne l'avait pas assez éclairé, puisque une de ses divisions fut écrasée avant d'avoir pu recevoir aucun secours. Les troupes que le maréchal avait réunies en grande hâte pour arrêter l'ennemi ne tardèrent pas à être accablées; elles furent forcées d'abandonner le champ de bataille, sans que rien eût été préparé sur la ligne de retraite soit pour entraver la marche des Prussiens, soit pour approvisionner nos troupes. La bataille fut suivie d'un désordre affreux qu'il faut attribuer, paraît-il, à la négligence des précautions les plus indispensables à une arrière-garde. Une longue file de nos voitures qui gravissaient péniblement une route escarpée n'était protégée par aucune troupe. La cavalerie ennemie saisit l'occasion, et sans s'arrêter, à ce moment, pour faire des prisonniers, elle s'avança rapidement le plus en avant possible. Tous nos soldats, qui se trouvaient dépassés, se jetèrent en dehors de la route en abandonnant

tout. On voit ici, d'une part de l'imprévoyance, et de l'autre de l'à-propos et de la résolution; notre défaite laissai tle champ libre à la marche rapide de l'ennemi; nos forces déja si inférieures en nombre allaient se trouver réduites à cinq corps, comptant moins de 150,000 hommes. En outre, un de ces corps, attaqué près de Forbach, avait déja éprouvé un échec, moins grave par le chiffre des pertes subies que par la direction d'une retraite éxécutée hors de la ligne de communication. Séparé du reste des forces françaises, il avait été exposé à être coupé. C'était le résultat de la faute qu'on avait commise en disséminant nos corps sur une telle étendue de frontière qu'il leur était impossible de se prêter un mutuel appui.

Après la défaite de Reischoffen et le combat malheureux de Forbach, le sort de la campagne était déjà décidé, car notre armée ne devait plus dès lors s'appuyer sur Metz, quoique divers forts encore en construction y eussent formé un camp retranché de grande importance. Il avait été établi pour servir, suivant les circonstances, ou de dépôt pour nos armées si elles prenaient l'offensive, ou d'obstacle pour arrêter l'ennemi s'il entrait sur notre territoire. Mais cette position allait être bientôt tournée. Le prince royal de Prusse, laissant en Alsace assez de troupes pour menacer nos places de guerre et pour assurer la sécurité des convois qui devaient lui venir d'Allemagne, marchait, avec cinq corps d'armée, à la poursuite de nos soldats épars et il devait parvenir à Nancy sans avoir à combattre de nouveau. Or, l'armée de Metz com-

muniquait avec Paris, centre de nos magasins et de nos dépôts, par le chemin de fer qui passe à Nancy; l'ennemi en coupant cette ligne de communication, la séparait du grand parc d'artillerie destiné à remplacer ses munitions à mesure quelles seraient consommées, parc qui était en formation à Toul, en deçà de Nancy. Si cette situation eût été étudiée et prévue à l'avance, il n'est pas douteux qu'on eût pris une de ces deux déterminations : ou sortir du camp retranché de Metz, ou couvrir une des routes de Metz à Verdun pour rester maître au moins d'une ligne de retraite. L'idée d'abandonner, sans avoir combattu, une position qui avait été jusque-là regardée comme inexpugnable ne vint peut-être pas à l'esprit, ce qui s'explique par l'imprévu des circonstances ; mais on aurait dû chercher à parer aux inconvénients d'un plus long séjour.

Opérations de l'investissement de Metz. Nos troupes de Lorraine avaient couru le risque d'être battues séparément tant quelles avaient occupé des positions beaucoup trop étendues ; mais pas bonheur l'ennemi qui n'était pas encore en force, ne s'était pas avancé au-delà de Forbach, et nos troupes avaient pu opérer sans être attaquées, une concentration qui les avait éloignées de la frontière. Elles s'étaient rapprochées de Metz, de manière à pouvoir, en cas de besoin, s'abriter sous le feu des forts. Telle était la situation lorsque le commandement général fut changé. A ce moment l'ennemi, après nous avoir fait encore rétro-

grader, commença l'exécution hardie d'un plan sans doute arrêté depuis longtemps.

Dérobant ses mouvements derrière son active et nombreuse cavalerie, il tournait notre camp retranché en passant à l'Est, puis il s'emparait, à Pont-à-Mousson, du pont que nous n'avions pas eu la pensée de couper, car on ne prévoyait pas que les Prussiens oseraient exécuter un mouvement de flanc aussi étendu. Le prince Frédéric-Charles s'était ainsi ouvert une voie pour porter des forces sur la rive gauche de la Moselle, se proposant de bloquer notre armée en interceptant la route de Metz à Verdun et celle de Metz à Thionville. Notre nouveau commandant en chef donna des ordres pour commencer la retraite sur Verdun par la route de Gravelotte; l'ennemi, qu observait tous nos mouvements, nous attaqua sur la rive droite de la Moselle, près de Borny. Nos troupes lui tinrent tête vigoureusement, mais la durée de la lutte faisait réussir son projet qui était, en gagnant du temps, d'arriver avant nous jusqu'à la route de Verdun que nous devions suivre. Nos soldats, restés sur la rive droite, durent, après avoir vaillamment combattu, traverser la Moselle dans l'intérieur de Metz, où leur marche était entravée par les nombreux défilés que forment les ponts-levis de la fortification. C'est ainsi que nos cinq corps d'armée, parvenant successivement sur les hauteurs de la rive gauche de la Moselle, y trouvèrent l'ennemi et reconnurent qu'il était impossible de passer avant de l'avoir repoussé. Cette nouvelle lutte fut terrible,

meurtrière, mais malgré l'énergie de nos troupes, les batailles de Gravelotte et de Saint-Privat ne purent nous ouvrir les routes nécessaires à la retraite. L'ennemi, se renforçant toujours, avait étendu de plus en plus sa gauche. Nos corps d'armée avaient consommé une grande partie de leurs munitions, et le grand parc n'était pas là pour renouveler leurs approvisionnements. Il fallut donc rentrer sous la protection des forts dont nous étions peu éloignés. L'ennemi a dû rendre témoignage à la valeur déployée par nos troupes dans ces combats acharnés; ses soldats n'ont pas montré plus de bravoure que les nôtres, et leur succès revient tout entier à la supériorité de leur éducation militaire. Depuis le XVIIIe siècle, les batailles avaient offert ce spectacle : de chaque côté une première ligne de troupes déployées sur une grande étendue, une seconde ligne à quelques centaines de mètres en arrière, formée le plus souvent en plusieurs colonnes, enfin une ou plusieurs réserves, placées plus en arrière encore et prêtes à exécuter promptement les mouvements prescrits. Pendant nos guerres de la République et de l'Empire, la première ligne s'infléchissait, autant qu'il était nécessaire pour tirer parti des accidents du terrain, mais sans laisser nulle part de grands intervalles. Dans la guerre actuelle, les Prussiens n'ont plus déployé leurs premières troupes sur une ligne de bataille continue, ils leur ont cherché des couverts de toute nature, plis de terrain, bois, fermes, villages, maisons, et ils ont compté sur le feu d'infanterie parti de ces posi-

tions, en le combinant avec celui de leur artillerie, pour suffire à la défense des intervalles. Cette innovation a donné de grands avantages aux soldats prussiens qui, n'étant pas vus de leurs adversaires, tiraient avec un sang-froid, une lenteur, une précision qui assuraient l'efficacité de leur feu. Les nôtres au contraire, recevant les coups d'ennemis invisibles, tiraient sans pouvoir se rendre compte des effets produits, et, avant même que toutes leurs munitions fussent brûlées, ils désespéraient du succès. Ils attribuaient ensuite, l'impuissance de leurs efforts à l'incapacité de ceux qui les commandaient. C'est l'effet ordinaire d'un progrès dans l'art de la guerre d'exalter la confiance de ceux qui en profitent et de décourager ceux qui en souffrent. Les officiers prussiens connaissaient bien d'ailleurs le caractère de nos soldats qui ont souvent plus d'élan que de persévérance. Ils prolongeaient l'action de manière à ne rendre le combat décisif que quand notre infanterie avait épuisé ses cartouches.

A la suite de la guerre de 1866, le général de Moltke avait dit hautement que l'infanterie prussienne était la seule arme qui eût rempli son rôle, mais que la cavalerie et l'artillerie n'avaient pas déployé assez d'initiative. Dans la dernière campagne, elles ont profité de la leçon. L'artillerie prussienne occupait, pendant la bataille de Reischoffen, des hauteurs placées sur le prolongement d'une partie de notre ligne de bataille, et, quoiqu'elle tirât à très-grande portée, elle a su produire des effets dé-

cisifs. Dans d'autres circonstances, ses bouches à feu, placées en face de nous, sur des positions dominantes et à des distances plus éloignées que nous ne l'avions prévu, firent reculer notre infanterie découragée de recevoir les coups d'un ennemi que nos canons ne paraissaient pas atteindre. L'artillerie prussienne prit son objectif à des distances de 3,000 à 4,000 mètres, et la précision de son tir resta parfaite. Les obus prussiens, portant des fusées à percussion, éclataient le plus souvent au point de chute, ce qui permettait de reconnaître si la portée était trop grande ou trop petite. Lorsque les points de chute ne pouvaient pas être observés, les officiers faisaient varier quelque peu l'angle de tir, de manière à battre un espace de terrain assez étendu pour donner l'assurance qu'une partie des coups atteindraient nos troupes. Quant à la cavalerie prussienne, elle se portait toujours très en avant de l'infanterie, elle éclairait au loin sa marche, masquait ses mouvements, assurait sa sécurité contre les surprises et facilitait ses approvisionnements. Elle n'en a pas moins joué son rôle dans les batailles et dans les poursuites; elle a dû ses qualités au système d'instruction qui exerce chacun, pendant la paix, à toutes les fonctions qu'il devra remplir en campagne. C'est en faisant appel à la réflexion de chacun des cavaliers qu'il est possible de tirer si bon parti de leurs services.

Blocus du camp retranché de Metz. — Dès que notre armée fut rentrée sous la protection des forts

de Metz, l'ennemi travailla à fortifier sa ligne d'investissement. Les troupes étaient expérimentées dans l'art d'utiliser, pour se couvrir, tous les accidents du sol, tous les ouvrages de main d'homme. Des travaux peu considérables et promptement exécutés leur permirent de rendre infructueux, malgré l'immense étendue des positions occupées, les efforts de nos soldats pour les percer. Qui aurait pensé, avant ces événements, que plus de 100,000 Français aguerris ne parviendraient pas à rompre des lignes interrompues par deux rivières et qui n'ont pas toujours eu deux cent mille hommes pour les défendre? Mais les Prussiens avaient appris à profiter de l'avantage que donne dans la défensive l'emploi des armes à tir rapide et des canons à longue portée. En expliquant ainsi ce qui s'est passé, nous ne prétendons pas que la capitulation de notre armée ait été une conséquence fatale et inévitable de l'habileté de nos adversaires. Les troupes françaises auraient-elles pu s'ouvrir un passage et venir apporter à la défense du pays soit des forces tout organisées, soit seulement des éléments précieux de réorganisation? Nous croyons devoir laisser au temps et à l'histoire la décision de cette question que nous n'avons point à controverser ici.

Entreprise faite pour secourir l'armée de Metz. — Le gouvernement français, en apprenant que nos meilleures troupes se trouvaient bloquées dans Metz craignit qu'elles ne fussent promptement réduites à

capituler faute de vivres, et voulut à tout prix la secourir. A la nouvelle de nos premiers revers, on avait réuni en grande hâte au camp de Châlons tous nos soldats disponibles. Ceux qui provenaient des anciennes réserves étaient nombreux; mais, comme les cadres n'étaient pas complets, on avait formé des bataillons de marche avec des soldats qui, pour la plupart, n'avaient jamais tiré un coup de fusil, avec des compagnies improvisées qui en général n'étaient commandées que par un seul officier. On y joignit les régiments qui avaient lutté à Reischoffen et d'autres moins affaiblis qui n'avaient pu arriver assez tôt pour la bataille. Cette agglomération de soldats n'était qu'incomplétement pourvue des services administratifs, plus indispensables encore aux troupes nouvellement organisées qu'aux troupes régulières et aguerries. L'ordre fut envoyé de marcher immédiatement sur Metz, en se servant comme moyen d'approvisionnement du chemin de fer qui longe notre frontiére du Nord et qui arrive à Metz en passant par Mézières, Sédan et Thionville. Notre armée suivait donc une direction parallèle à celle de l'ennemi, qui marchait en sens inverse de Nancy vers Paris. Plus la nôtre avançait, plus sa ligne de communication, restée sans protection, pouvait être facilement coupée. La suite de cette expédition n'est malheureusement que trop connue. Le prince Frédéric-Charles détacha de son camp placé devant Metz trois corps dont le commandement fut confié au prince royal de Saxe pour marcher au-devant de notre

armée de secours, le prince royal de Prusse arrêta son mouvement sur Paris pour se porter au nord, en sorte que ces forces, bien supérieures en nombre, après nous avoir fait éprouver des pertes dans quelques combats, nous cernèrent bientôt de tous côtés; nos malheurenx soldats tombèrent dans un découragement si profond qu'ils perdirent tout sentiment de discipline, et la désorganisation arriva à un tel point que la continuation de toute lutte devint impossible. L'horrible nécessité d'une capitulation parut la dernière ressource, et 150,000 soldats français furent répartis entre les villes d'Allemagne comme prisonniers de guerre. Telle a été la conséquence d'un plan de campagne défectueux qui ne pouvait guère aboutir qu-à un désastre. Le prince royal de Prusse n'ayant trouvé aucun adversaire devant lui avait pu facilement couper la ligne de communication de notre armée en arrière de Sédan, et lui enlever tout moyen de retraite. Notre fatale entreprise avait eu une faible compensation : celle de retarder l'arrivée de l'ennemi devant Paris; elle donna quelques jours de plus pour préparer la défense. L'ennemi n'aurait pas pu s'avancer pour en opérer l'investissement s'il n'avait pas eu à sa disposition les immenses ressources de son organisation militaire. Il put conserver une nombreuse armée autour de Metz et tenir Paris bloqué par des forces considérables. Il trouva les hommes nécessaires pour occuper les gares de nos chemins de fer, et pour les faire fonctionner à son usage ; il plaça sa landwehr,

capituler faute de vivres, et voulut à tout prix la secourir. A la nouvelle de nos premiers revers, on avait réuni en grande hâte au camp de Châlons tous nos soldats disponibles. Ceux qui provenaient des anciennes réserves étaient nombreux; mais, comme les cadres n'étaient pas complets, on avait formé des bataillons de marche avec des soldats qui, pour la plupart, n'avaient jamais tiré un coup de fusil, avec des compagnies improvisées qui en général n'étaient commandées que par un seul officier. On y joignit les régiments qui avaient lutté à Reischoffen et d'autres moins affaiblis qui n'avaient pu arriver assez tôt pour la bataille. Cette agglomération de soldats n'était qu'incomplétement pourvue des services administratifs, plus indispensables encore aux troupes nouvellement organisées qu'aux troupes régulières et aguerries. L'ordre fut envoyé de marcher immédiatement sur Metz, en se servant comme moyen d'approvisionnement du chemin de fer qui longe notre frontiére du Nord et qui arrive à Metz en passant par Mézières, Sédan et Thionville. Notre armée suivait donc une direction parallèle à celle de l'ennemi, qui marchait en sens inverse de Nancy vers Paris. Plus la nôtre avançait, plus sa ligne de communication, restée sans protection, pouvait être facilement coupée. La suite de cette expédition n'est malheureusement que trop connue. Le prince Frédéric-Charles détacha de son camp placé devant Metz trois corps dont le commandement fut confié au prince royal de Saxe pour marcher au-devant de notre

armée de secours, le prince royal de Prusse arrêta son mouvement sur Paris pour se porter au nord, en sorte que ces forces, bien supérieures en nombre, après nous avoir fait éprouver des pertes dans quelques combats, nous cernèrent bientôt de tous côtés; nos malheurenx soldats tombèrent dans un découragement si profond qu'ils perdirent tout sentiment de discipline, et la désorganisation arriva à un tel point que la continuation de toute lutte devint impossible. L'horrible nécessité d'une capitulation parut la dernière ressource, et 150,000 soldats français furent répartis entre les villes d'Allemagne comme prisonniers de guerre. Telle a été la conséquence d'un plan de campagne défectueux qui ne pouvait guère aboutir qu-à un désastre. Le prince royal de Prusse n'ayant trouvé aucun adversaire devant lui avait pu facilement couper la ligne de communication de notre armée en arrière de Sédan, et lui enlever tout moyen de retraite. Notre fatale entreprise avait eu une faible compensation : celle de retarder l'arrivée de l'ennemi devant Paris; elle donna quelques jours de plus pour préparer la défense. L'ennemi n'aurait pas pu s'avancer pour en opérer l'investissement s'il n'avait pas eu à sa disposition les immenses ressources de son organisation militaire. Il put conserver une nombreuse armée autour de Metz et tenir Paris bloqué par des forces considérables. Il trouva les hommes nécessaires pour occuper les gares de nos chemins de fer, et pour les faire fonctionner à son usage ; il plaça sa landwehr,

capituler faute de vivres, et voulut à tout prix la secourir. A la nouvelle de nos premiers revers, on avait réuni en grande hâte au camp de Châlons tous nos soldats disponibles. Ceux qui provenaient des anciennes réserves étaient nombreux; mais, comme les cadres n'étaient pas complets, on avait formé des bataillons de marche avec des soldats qui, pour la plupart, n'avaient jamais tiré un coup de fusil, avec des compagnies improvisées qui en général n'étaient commandées que par un seul officier. On y joignit les régiments qui avaient lutté à Reischoffen et d'autres moins affaiblis qui n'avaient pu arriver assez tôt pour la bataille. Cette agglomération de soldats n'était qu'incomplétement pourvue des services administratifs, plus indispensables encore aux troupes nouvellement organisées qu'aux troupes régulières et aguerries. L'ordre fut envoyé de marcher immédiatement sur Metz, en se servant comme moyen d'approvisionnement du chemin de fer qui longe notre frontiére du Nord et qui arrive à Metz en passant par Mézières, Sédan et Thionville. Notre armée suivait donc une direction parallèle à celle de l'ennemi, qui marchait en sens inverse de Nancy vers Paris. Plus la nôtre avançait, plus sa ligne de communication, restée sans protection, pouvait être facilement coupée. La suite de cette expédition n'est malheureusement que trop connue. Le prince Frédéric-Charles détacha de son camp placé devant Metz trois corps dont le commandement fut confié au prince royal de Saxe pour marcher au-devant de notre

armée de secours, le prince royal de Prusse arrêta son mouvement sur Paris pour se porter au nord, en sorte que ces forces, bien supérieures en nombre, après nous avoir fait éprouver des pertes dans quelques combats, nous cernèrent bientôt de tous côtés; nos malheurenx soldats tombèrent dans un découragement si profond qu'ils perdirent tout sentiment de discipline, et la désorganisation arriva à un tel point que la continuation de toute lutte devint impossible. L'horrible nécessité d'une capitulation parut la dernière ressource, et 150,000 soldats français furent répartis entre les villes d'Allemagne comme prisonniers de guerre. Telle a été la conséquence d'un plan de campagne défectueux qui ne pouvait guère aboutir qu-à un désastre. Le prince royal de Prusse n'ayant trouvé aucun adversaire devant lui avait pu facilement couper la ligne de communication de notre armée en arrière de Sédan, et lui enlever tout moyen de retraite. Notre fatale entreprise avait eu une faible compensation : celle de retarder l'arrivée de l'ennemi devant Paris; elle donna quelques jours de plus pour préparer la défense. L'ennemi n'aurait pas pu s'avancer pour en opérer l'investissement s'il n'avait pas eu à sa disposition les immenses ressources de son organisation militaire. Il put conserver une nombreuse armée autour de Metz et tenir Paris bloqué par des forces considérables. Il trouva les hommes nécessaires pour occuper les gares de nos chemins de fer, et pour les faire fonctionner à son usage ; il plaça sa landwehr,

capituler faute de vivres, et voulut à tout prix la secourir. A la nouvelle de nos premiers revers, on avait réuni en grande hâte au camp de Châlons tous nos soldats disponibles. Ceux qui provenaient des anciennes réserves étaient nombreux; mais, comme les cadres n'étaient pas complets, on avait formé des bataillons de marche avec des soldats qui, pour la plupart, n'avaient jamais tiré un coup de fusil, avec des compagnies improvisées qui en général n'étaient commandées que par un seul officier. On y joignit les régiments qui avaient lutté à Reischoffen et d'autres moins affaiblis qui n'avaient pu arriver assez tôt pour la bataille. Cette agglomération de soldats n'était qu'incomplétement pourvue des services administratifs, plus indispensables encore aux troupes nouvellement organisées qu'aux troupes régulières et aguerries. L'ordre fut envoyé de marcher immédiatement sur Metz, en se servant comme moyen d'approvisionnement du chemin de fer qui longe notre frontiére du Nord et qui arrive à Metz en passant par Mézières, Sédan et Thionville. Notre armée suivait donc une direction parallèle à celle de l'ennemi, qui marchait en sens inverse de Nancy vers Paris. Plus la nôtre avançait, plus sa ligne de communication, restée sans protection, pouvait être facilement coupée. La suite de cette expédition n'est malheureusement que trop connue. Le prince Frédéric-Charles détacha de son camp placé devant Metz trois corps dont le commandement fut confié au prince royal de Saxe pour marcher au-devant de notre

armée de secours, le prince royal de Prusse arrêta son mouvement sur Paris pour se porter au nord, en sorte que ces forces, bien supérieures en nombre, après nous avoir fait éprouver des pertes dans quelques combats, nous cernèrent bientôt de tous côtés; nos malheurenx soldats tombèrent dans un découragement si profond qu'ils perdirent tout sentiment de discipline, et la désorganisation arriva à un tel point que la continuation de toute lutte devint impossible. L'horrible nécessité d'une capitulation parut la dernière ressource, et 150,000 soldats français furent répartis entre les villes d'Allemagne comme prisonniers de guerre. Telle a été la conséquence d'un plan de campagne défectueux qui ne pouvait guère aboutir qu-à un désastre. Le prince royal de Prusse n'ayant trouvé aucun adversaire devant lui avait pu facilement couper la ligne de communication de notre armée en arrière de Sédan, et lui enlever tout moyen de retraite. Notre fatale entreprise avait eu une faible compensation : celle de retarder l'arrivée de l'ennemi devant Paris; elle donna quelques jours de plus pour préparer la défense. L'ennemi n'aurait pas pu s'avancer pour en opérer l'investissement s'il n'avait pas eu à sa disposition les immenses ressources de son organisation militaire. Il put conserver une nombreuse armée autour de Metz et tenir Paris bloqué par des forces considérables. Il trouva les hommes nécessaires pour occuper les gares de nos chemins de fer, et pour les faire fonctionner à son usage ; il plaça sa landwehr,

dans les villes, dans les villages situés sur sa ligne de communication, afin de la protéger contre des attaques sérieuses; elle était devenue bien longue, puisqu'elle s'étendait depuis la frontière d'Alsace jusqu'à Paris, en passant à travers les Vosges; mais aussi, pour satisfaire à toutes ces conditions, il dut faire entrer sur notre territoire non-seulement les corps d'armée organisés à l'avance, mais encore toutes ses troupes de garnison et toute sa landwehr. L'ennemi nous a envahis avec des forces tellement considérables que certainement aucune puissance européenne n'en a jamais porté autant hors de son territoire. Les troupes de remplacement réunies dans ses dépôts comprenaient à la fin les jeunes gens de 18 ans et des hommes de 40 ans. L'Allemagne s'appauvrissait par la suspension générale des affaires et par le manque absolu de bras. Les populations de la vieille Prusse commençaient elles-mêmes à se plaindre ; mais le Gouvernement ne s'arrêtait pas, et il usait de plus en plus de son droit d'appeler tous les citoyens sous les drapeaux.

Investissement de Paris. — Lorsque l'ennemi se présenta devant Paris, la défense tenta, pour s'y opposer, une lutte dont le résultat ne fut pas heureux. Nos troupes étaient nombreuses, mais elles ne comptaient guère que des bataillons de marche. On les porta en avant des forts de la rive gauche, sur les hauteurs de Bagneux et de Châtillon, pour attaquer l'ennemi qui devait passer à peu de distance; mais

les Prussiens prirent l'offensive, et nos soldats, qui savaient à peine manier une arme, n'opposèrent qu'une faible résistance. Lorsque, dans leur retraite, ils traversèrent la ville, on put les entendre se plaindre vivement d'avoir été mal commandés, comme font tous ceux auxquels le courage a manqué. Leur moral fut si frappé de cet échec qu'ils furent pendant longtemps hors d'état de rendre aucun service. Parmi les conséquences fâcheuses de cette tentative, on doit citer l'abandon de toutes les positions qui avaient été fortifiées en avant de nos forts. On évacua la redoute des Hautes-Bruyères, celle du Moulin-Saquet, les redoutes de Châtillon, de Meudon, de Sèvres, de Montretout, ainsi que les ouvrages construits dans la plaine de Gennevilliers. Par l'effet de la même panique, on se renferma dans l'enceinte et dans les forts, abandonnant ainsi une telle étendue de terrain que l'ennemi pouvait venir, à l'abri des couverts, jusqu'à petite portée de nos fortifications. On perdit par là l'occasion de placer derrière des abris sûrs, dans les villages rapprochés, dans les enclos, dans les maisons, non-seulement les soldats, mais les gardes mobiles et les gardes nationaux qui se seraient aguerris par un tir individuel. Ceci nous causa d'autant plus de préjudice que l'ennemi opéra l'investissement avec une exactitude méthodique, nous refoulant de tous les côtés en même temps. Il avança tous ses avant-postes qu'il reporta plus tard en arrière, après avoir fortifié les positions qu'il se proposait de défendre contre nos sorties. Dans la

place, l'appréhension d'une attaque devint prédominante. On crut qu'elle allait se faire immédiatement contre l'enceinte elle-même, sur les fronts bastionnés du Point-du-Jour, sans tenir compte de la nécessité où les assaillants se seraient trouvés de traverser la Seine et d'apporter sous notre feu des échelles pour escalader les remparts, ou des fascines pour combler les fossés. On oubliait aussi les canons du fort d'Issy et du Mont-Valérien qui auraient atteint les troupes ennemies en flanc et à dos. Sous l'empire de cette idée, des armements considérables furent ordonnés; et la réserve de bouches à feu, qui était destinée à faire face à une attaque éventuelle, reçut un emploi prématuré. Bientôt après, la place commença un feu d'artillerie à grande portée dans toutes les directions et sans objectif déterminé. On tirait même sans être assuré que l'ennemi se trouvât à proximité du lieu sur lequel étaient dirigés les projectiles. Cela s'appelait fouiller le terrain, mais jamais le canon n'avait été employé de cette manière par la garnison d'une place assiégée. On perdait la poudre qui aurait pu manquer plus tard si on avait eu à lutter contre une attaque en règle. L'armée prussienne avait à garder deux lignes : l'une de circonvallation, tournée vers le dehors; l'autre de contrevallation, tournée vers Paris. Elle sut veiller sur leur immense développement avec tant de soin que des individus isolés réussirent très-rarement à tromper sa vigilance. L'ennemi parvint donc à réaliser un blocus qui avait toujours été regardé comme impossible. Du reste, il suffisait

d'observer les avant-postes des deux armées pour reconnaître combien l'ennemi apportait plus de soin que nous à tous les détails de ses opérations. Les soldats prussiens se dérobaient soigneusement à notre vue, et, soit qu'ils relevassent leurs postes dans l'obscurité, soit plutôt qu'ils eussent creusé des tranchées pour s'avancer à couvert, nous ne pouvions presque jamais savoir sur quel point ils étaient.

Pour nous assurer qu'ils occupaient un village, un bois, une maison, nous devions nous en approcher, et ils évitaient de tirer pour ne pas se démasquer.

Nos soldats, au contraire, n'avaient pas la prévoyance de travailler à se couvrir, et quand ils avaient un abri tout fait, ils le quittaient sans y penser, se mettaient à découvert par distraction et révélaient ainsi leur présence. Le soldat prussien et le nôtre peuvent se comparer à deux chasseurs dont l'un reste à l'affût, aussi attentif à surveiller le gibier qu'à éviter de s'en laisser voir, tandis que l'autre est distrait par tous les objets qu'il aperçoit, par tous les bruits qu'il entend.

Lorsque, de notre côté, un ordre d'attaquer avait été donné, on voyait nos tirailleurs, espacés de dix en dix pas marcher sur une même ligne tous à découvert. L'ennemi les laissait approcher quelque peu, bientôt ils entendaient siffler des balles lancées par des mains invisibles ; ils avançaient encore, mais voyant tomber quelqu'un d'entre eux, ils commençaient une fusillade aussi bruyante qu'inefficace, et,

après s'être vivement repliés, ils rejetaient sur leurs chefs toute la responsabilité de l'insuccès. Non-seulement on ne tint aucun compte des changements apportés par les Prussiens dans l'art de combattre, mais les moyens d'instruction connus ne furent même pas mis en usage pour nos soldats. Une méthode, pour former un bon tireur avec un homme qui n'a jamais manié un fusil, a été introduite dans notre armée depuis une trentaine d'années, et elle est d'une telle simplicité qu'elle pourrait être appliquée dans toutes nos communes pour faire autant d'habiles tireurs qu'elles comptent de jeunes gens valides. Cette méthode n'a été enseignée pendant la durée de la guerre ni à nos jeunes soldats, ni à nos jeunes gardes mobiles, qui s'ennuyaient de leur oisiveté ni à nos gardes nationaux si remplis de zèle. Lorsque nous dûmes porter nos troupes en grandes masses à l'attaque des Prussiens, nous eûmes tout intérêt à les aborder rapidement pour ne pas donner le temps de faire arriver des renforts. Or, non-seulement chacune des portes de la ville, avec son pont-levis et sa palissade, formait un défilé qui retardait le passage de nos troupes, et notamment celui de l'artillerie, mais une suite de barricades, devenues sans objet, puisque l'ennemi se bornait au blocus, formaient des défilés nombreux, tant au dedans qu'au dehors de l'enceinte. Sur une partie du pourtour que nous occupions, nous avions construit des tranchées continues, ici entre les forts, là en avant d'eux ; elles présentaient de tels obstacles pour une armée mar-

chant contre les positions prussiennes, que l'ennemi se trouvait assuré, de ces côtés, contre toute attaque redoutable.

Nous avons dit comment nos meilleures troupes n'ont pu parvenir à sortir de Metz, et l'on peut comprendre maintenant pourquoi, à Paris, nos soldats, nos gardes mobiles et nos gardes nationaux n'ont pu réussir, malgré leur nombre, dans une entreprise analogue. Quatre fois nous avons pris l'offensive pour des opérations importantes, et nous avons contraint les avant-postes ennemis à se replier mais, sur aucun point, nous n'avons pu percer les lignes d'investissement, et tous nos efforts n'ont ni empêché ni retardé la capitulation.

En expliquant l'insuccès de nos efforts, nous ne prétendons pas qu'il y ait eu impossibilité d'obtenir un résultat meilleur.

Opérations des armées de province. — La majeure partie des troupes qui restaient à la France furent réunies derrière la Loire, pour former une armée qui entreprit de débloquer Paris. Cette armée traversa le fleuve, elle obtint sur l'ennemi, près d'Orléans, un succès aussi glorieux pour ses jeunes soldats que pour le chef qui les commandait ; mais craignant, si elle s'avançait trop rapidement, de ne pouvoir rester maîtresse du passage de la Loire, elle s'arrêta et elle prit, en avant d'Orléans, une position qu'elle fortifia par des retranchements. L'armée prussienne, qui avait investi Metz, était devenue libre ; elle accourut

560976

pour s'opposer à notre marche : nos troupes ne purent supporter sans faiblir les attaques d'ennemis si nombreux, elles durent abandonner Orléans. Le prince Frédéric-Charles parvint à diviser nos forces en deux armées, sans communication l'une avec l'autre ; la première, sur la rive droite de la Loire, mais séparée du fleuve, changea sa ligne d'opérations ; elle reçut des renforts de l'Ouest, et elle arrêta l'ennemi par une série de combats ; mais l'énergie déployée dans cette lutte par nos jeunes soldats ne put empêcher les armées prussiennes de profiter de leur position centrale ; elles attaquèrent la nôtre et la mirent, près du Mans, en complète déroute. Notre seconde armée fut dirigée de Bourges sur Béfort, pour en faire lever le siége et pour aller, dit-on, si elle réussissait dans cette entreprise, attaquer l'ennemi en Alsace ou même en Allemagne. Malheureusement, sa ligne d'opérations, trop rapprochée du territoire occupé par les Prussiens et demeurée sans protection suffisante, fut coupée pendant que nos troupes livraient près de Béfort des combats infructueux. La retraite dut s'opérer par une autre voie, où nos soldats ne trouvèrent rien de ce qui leur eût été nécessaire, surtout dans une saison aussi rigoureuse. L'ennemi, poursuivant l'exécution de son plan eut bientôt intercepté toutes les routes ; cette armée française, arrivée à la situation la plus lamentable, se réfugia presque tout entière sur le territoire suisse, où elle fut internée.

Le général Jomini a montré, dans ses ouvrages,

comment le succès est en quelque sorte assuré au plan de campagne le mieux conçu ; la dernière période des opérations peut servir d'appui à cette thèse.

Pendant le blocus de Paris, les armées prussiennes ont tour à tour reserré ou étendu leur occupation, mais elles ont toujours gardé des positions centrales relativement aux nôtres. Pour préserver de toute attaque leurs convois qui se dirigeaient d'Allemagne sur l'armée de blocus, elles occupaient à droite et à gauche une zone qui se terminait par un arc de cercle ayant vingt ou trente lieues de rayon. Les armées françaises furent placées de manière à menacer l'ennemi de tous côtés, au Nord, à l'Ouest, au Midi, à l'Est même, à Dijon et à Besançon. Deux de nos armées ayant l'ennemi entre elles auraient eu de grands détours à faire pour se rejoindre, tandis que les corps prussiens se réunissaient sans obstacle par des chemins plus courts. Toutes nos opérations ont eu à supporter les conséquences de cette faute, violation d'une règle de la stratégie qui est fondée sur la réflexion comme sur l'expérience.

Revenons en arrière pour voir si une autre direction donnée aux opérations générales n'aurait pas épargné à la France une grande partie des maux qu'elle a soufferts. La défaite de Reischoffen ayant réduit nos troupes de Lorraine à cinq corps d'armée, nous ne pouvions plus rester à cette frontière pour la défendre. Le prince royal de Prusse, qui devait

bientôt arriver à Nancy, pouvait de là se porter sur notre ligne de retraite, et, se mettant en communication avec l'armée du prince Frédéric-Charles, concentrer autour de Metz des forces quatre fois plus nombreuses que les nôtres. Si notre armée, se repliant alors en bon ordre, ne s'était préoccupée que de retarder la marche des forces prussiennes, elle aurait pu sans doute être contrainte de reculer jusqu'à Paris; mais l'ennemi, affaibli par les détachements nécessaires à la sureté de sa longue ligne de communication, ne serait peut-être pas resté assez fort pour entreprendre l'investissement complet de notre capitale. En tout cas, la défense de la place aurait été protégée par une armée de secours avec laquelle l'ennemi aurait eu à compter d'autant plus qu'elle eût été capable de fournir à la province de quoi renforcer les cadres de ses nouvelles levées.

Lorsque nos meilleures troupes eurent été bloquées dans le camp retranché de Metz, le parti à prendre était plus douloureux encore. L'armée en formation à Châlons devait se rapprocher de Paris, occuper successivement toutes les positions favorables à la défensive, de manière à n'engager de combat qu'après avoir mis de son côté toutes les conditions du succès. La temporisation était certainement le meilleur moyen d'empêcher l'investissement complet.

Après la capitulation de Sedan, alors que les blocus de Metz et de la capitale avaient enlevé à

la France toute force militaire organisée on fit bien de rassembler à tout prix les éléments des nouvelles armées; mais cette dernière et suprême ressource fut encore compromise par des plans défectueux. Une armée qui va livrer bataille avant que l'organisation des troupes ait été cimentée par le temps est vouée à la défaite; car, à un moment donné, l'indiscipline et ses désordres font place à la panique et à la déroute.

En agissant avec plus de clairvoyance, on n'aurait pas tenté de sauver Paris par une victoire; mais, après sa chute, la France eût possédé des troupes a peu près formées qui auraient entravé la marche de l'ennemi. La Prusse se serait heurtée à tous les inconvénients d'une guerre prolongée. Que de familles sans chefs et demeurées dans la souffrance lui auraient fait entendre leurs voix! Le moment serait venu où les populations qui nous avaient envahis auraient dû forcément retourner à leurs travaux. En tout cas, les exigences de l'ennemi eussent été moins dures si la France, conservant des forces organisées, n'eût pas été hors d'état de continuer à se défendre.

Nous avons ravivé les plaies de la patrie, pour déraciner des illusions qui nous ont été funestes. Il faut aujourd'hui reconnaître que tout, dans l'armée prussienne, porte l'empreinte du progrès. Depuis l'école du soldat jusqu'aux manœuvres annuelles de la division, depuis l'organisation de la compagnie jusqu'à celle du corps d'armée, depuis

l'instruction du sous-lieutenant jnsqu'à celle du général, tout mérite nôtre étude, tout exige nos réflexions. Il faut, pour commencer, que nos diverses spécialités mettent leurs soins à connaître dans tous leurs détails les institutions dont nous n'avons fait qu'esquisser l'ensemble, pour en tirer les réformes qui seront applicables aux diverses parties de notre état militaire.

Revenant au principe qui lui a déjà fait traverser antérieurement les phases d'une crise redoutable, la France doit fonder son organisation nouvelle sur le service obligatoire pour tous, en conciliant la rigueur du principe avec les adoucissements dus à la situation des familles pauvres et avec l'intérêt des lettres, des sciences, des arts. Elle abrégera autant que possible le temps passé sous les drapeaux pendant la paix, sans perdre de vue que l'instruction des sous-officiers et celle des officiers commence seulement après que les troupes sont devenues capables de manœuvrer avec ensemble. Lorsque tous les citoyens auront été mis en état de défendre le pays, il sera nécessaire qu'il y ait, pour les commander, un nombre suffisant d'officiers. C'est à quoi les jeunes gens des carrières libérales auront été préparés. Dans nos régiments, les fonctions des sous-officiers seront devenues plus laborieuses; néanmoins, ils consentiront à prolonger volontairement leur temps de service, s'ils ont devant eux la perspective d'un emploi public con-

forme à leurs aptitudes et dont le produit puisse suffire aux besoins d'une famille.

Notre armée deviendrait moins coûteuse pendant la paix, et elle serait promptement mobilisable pour la guerre si elle était constituée en corps permanents, chacun des corps d'armée ayant une résidence fixe dans la circonscription où il se recruterait et où il trouverait tous les éléments nécessaires à son complet de guerre. Alors nos généraux auraient à commander, en face de l'ennemi, des troupes placées à l'avance sous leurs ordres, et ils pourraient comme leurs officiers, comme leurs sous-officiers, s'occuper chaque année, sur le terrain, des combinaisons de l'art de combattre.

Les études sur les parties élévées de la guerre pourraient être stimulées en réservant une partie de l'avancement aux officiers qui joindraient à l'habilité dans leurs fonctions les preuvres d'un savoir étendu. Ces mesures, dans leur ensemble, constitueraient une organisation puissante, quoique peu onéreuse pour les finances.

Au milieu du siècle dernier, la Prusse avait acquis une première fois la supériorité sur ses rivales, mais les Français, battus à Rosbach, ayant étudié avec soin l'armée du vainqueur, trouvèrent les causes de leur défaite. Une réforme complète de l'organisation militaire de la France sortit de discussions nombreuses et approfondies. Quand survint la guerre de 1792, les institutions françaises

étaient devenues dignes de servir, à leur tour, de modèle. L'effort qui avait été fait pour replacer notre constitution au premier rang l'avait mise au-dessus de toutes les autres. Nous avons aujourd'hui à renouveler ce même effort. Gardons-nous de toute présomption; travaillons avec énergie, avec persévérance, et la France, en ce moment accablée, retrouvera son indépendance, sa prospérité, sa force, sa grandeur.

NOTE

SUR

LA FORMATION DES CORPS D'ARMÉE

PAR CIRCONSCRIPTIONS PERMANENTES

La nécessité de constituer les corps d'armée pendant la paix sera, croyons-nous, facilement admise; mais l'établissement de chaque corps d'armée dans une circonscription fixe rencontrera inévitablement beaucoup de contradicteurs qui diront :

Un homme de recrue ne devient pas un véritable soldat, tant qu'il n'a pas perdu de vue les lieux habités par sa famille;

Un corps d'armée composé de Provençaux ou de Languedociens manquerait forcément d'esprit militaire, et resterait fort inférieur à ceux qui seraient formés dans l'est ou dans le nord de la France.

Ces objections ne sont pas sans fondement, mais elles ne seraient décisives que si les inconvénients signalés n'étaient pas contrebalancés par des avantages de plus grande importance. La permanence des corps d'armée met les diverses armes en relation l'une avec l'autre et place toutes les troupes sous les ordres des chefs qui les commanderont pendant la guerre.

L'établissement de chaque corps d'armée dans une circonscription fixe allégerait les dépenses du budget, en supprimant tous les frais de déplacement. Il permettrait une mobilisation rapide pour entrer en campagne, et nous ne saurions rester inférieurs à nos adversaires sous ce rapport essentiel; il rendrait plus faciles à faire accepter par les populations les

nouvelles obligations qui leur incomberont; enfin, il améliorerait le sort des officiers, en leur évitant ces changements de garnison incessants qui deviennent des causes d'une gêne difficile à supporter pour une famille.

Lorsque nous aurions à demander aux carrières civiles d'abord nos soldats de réserve, ensuite les nombreuses spécialités du pied de guerre, tous les appelés destinés au corps d'une même circonscription sentiraient qu'ils ne peuvent pas laisser marcher sans eux leurs camarades, leurs amis, leurs parents. L'opinion les forcerait, d'ailleurs, à remplir leur devoir s'ils pouvaient hésiter.

Nous avons à préparer des armées très-nombreuses sans que les dépenses du budget entravent le développement de la richesse publique. Or, la fixité de la région où le corps d'armée réside et se complète donne à ce problème la solution la plus avantageuse que l'on connaisse. Cela ne veut pas dire qu'aucune de nos troupes n'échappera à cette règle, car elle ne s'applique pas à toutes les garnisons des places fortes.

On pourrait aussi recruter dans toute la France le corps d'armée d'Algérie, comme la Prusse recrute sur tout son territoire les soldats de la garde royale.

A l'objection de l'infériorité de quelques provinces sur les autres, on peut répondre que les officiers passent d'un corps d'armée à l'autre par avancement, et que ce sont eux qui donnent aux troupes, par l'éducation, les qualités dont elles ont besoin. L'émulation qui s'établit entre les divers corps d'armée devient, d'ailleurs, un stimulant sur l'effet duquel on peut compter. La Prusse a formé des corps d'armée dans des provinces qui avaient peu le goût des armes, bien plus, dans des contrées entièrement hostiles à sa domination, et si ces corps se sont comportés moins bien que les autres, la différence n'a pas été appréciable pour nous.

11294. PARIS. — IMPRIMERIE J. DUMAINE, RUE CHRISTINE, 2.

PARIS. — IMPRIMERIE J. DUMAINE, RUE CHRISTINE, 2

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building